



**Rapport du
Gouverneur**

2014

À PROPOS DE LA CEB

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale à vocation sociale.

Doyenne des banques multilatérales de développement européennes, elle a été fondée en 1956 par huit États membres du Conseil de l'Europe afin de trouver des solutions aux problèmes des réfugiés.

La CEB investit dans des projets sociaux qui promeuvent l'inclusion et contribuent à améliorer les conditions de vie des populations européennes les plus vulnérables.

Les projets qu'elle finance relèvent des lignes d'action sectorielle suivantes :

- Renforcement de l'intégration sociale
- Gestion de l'environnement
- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale
- Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

La CEB peut accorder des prêts et des garanties à ses 41 États membres pour financer des projets répondant à un certain nombre de critères. Les emprunteurs potentiels sont les gouvernements, les collectivités locales ou régionales et les institutions financières. Les demandes de prêts sont soumises à un examen rigoureux, et les projets ainsi financés sont conçus et mis en œuvre si possible dans le cadre de politiques sectorielles nationales.

La CEB procède d'un Accord partiel entre des États membres du Conseil de l'Europe, mais possède sa propre personnalité juridique et son indépendance financière. Elle soutient les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe, qui défend et promeut les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie.

PROJETS ET PRÊTS

Afin de renforcer l'impact social des projets qu'elle finance, la CEB prête une attention particulière à leur qualité. L'assistance technique et le suivi qu'elle dispense pendant tout le cycle des projets sont essentiels à l'efficacité de leur mise en œuvre.

Une fois lancé le financement d'un projet, la Banque effectue des visites sur site et un suivi réguliers afin de vérifier l'avancement des travaux, le respect des coûts, l'application des procédures de passation de marchés et la réalisation des objectifs sociaux visés. Un rapport d'achèvement est rédigé en fin de projet. Une fois terminés, certains projets sont soumis à une évaluation indépendante.

PAYS CIBLES DE LA CEB

Au titre de la solidarité entre ses États membres, la CEB dispense un appui plus marqué à 22 "pays cibles" d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

RESSOURCES

La CEB ne perçoit ni contribution financière ni subvention de ses États membres.

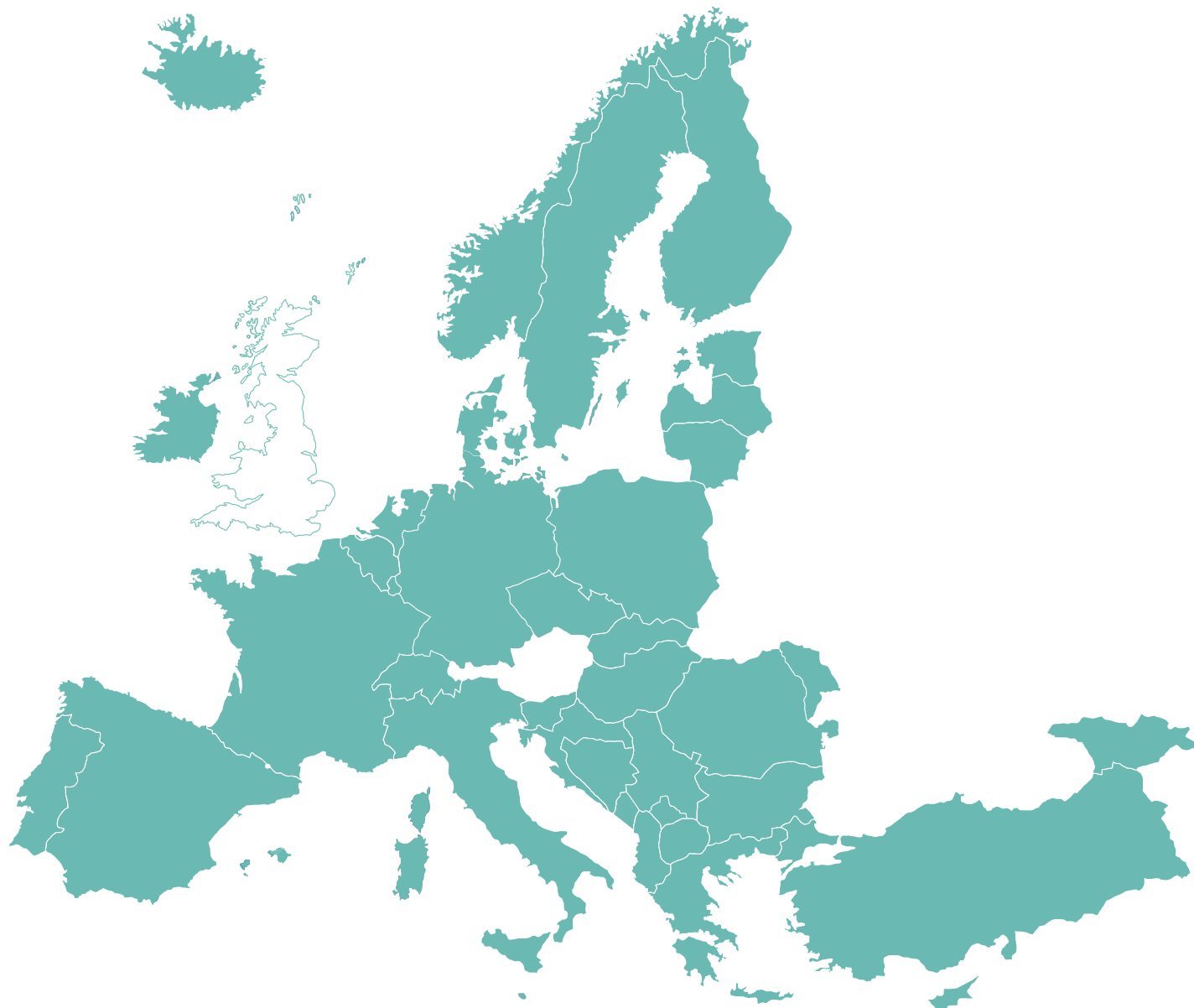
Grâce à son excellente notation (Aa1 chez Moody's, perspective stable, AA+ chez Standard & Poor's, perspective stable et AA+ chez Fitch Ratings, perspective stable), elle lève des fonds sur les marchés de capitaux internationaux à des conditions très concurrentielles, ce qui abaisse considérablement le coût des prêts contractés par ses emprunteurs pour financer leurs projets sociaux.

SOMMAIRE

2	ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE
3	CHIFFRES CLÉS
4	MESSAGE DU GOUVERNEUR
6	PROJETS ET PRÊTS
	• Vue d'ensemble • Renforcement de l'intégration sociale • Gestion de l'environnement • Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale • Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) • Tableaux
20	PARTENARIATS
24	ACTIVITÉS FINANCIÈRES
	• Portefeuille de titres • Produits dérivés • Financement de l'activité en 2014
28	GESTION DES RISQUES
	• Gestion des risques et dispositif de contrôle • Risque de crédit et gestion des capitaux • Risque de marché • Risque de liquidité • Risque opérationnel
32	CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ ET AUDIT INTERNE
34	GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE
	• Structure de gouvernance • Composition des organes de la CEB • Organigramme • Responsabilité sociale d'entreprise • Évaluation • Développement humain
43	RAPPORT FINANCIER
44	SYNTHÈSE
46	SOMMAIRE
47	ÉTATS FINANCIERS
	• Notes annexes aux états financiers • Rapport de l'audit externe • Rapport du Comité de surveillance • Approbation des comptes par le Conseil d'administration • Approbation des comptes par le Conseil de direction
95	NOTES AU LECTEUR

ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE

(année d'adhésion)



Albanie (1999)
Allemagne (1956)
Belgique (1956)
Bosnie-Herzégovine (2003)
Bulgarie (1994)
Chypre (1962)
Croatie (1997)
Danemark (1978)
Espagne (1978)
Estonie (1998)
Finlande (1991)

France (1956)
Géorgie (2007)
Grèce (1956)
Hongrie (1998)
Irlande (2004)
Islande (1956)
Italie (1956)
Kosovo (2013)
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine" (1997)

Lettonie (1998)
Liechtenstein (1976)
Lituanie (1996)
Luxembourg (1956)
Malte (1973)
République
de Moldova (1998)
Monténégro (2007)
Norvège (1978)
Pays-Bas (1978)
Pologne (1998)

Portugal (1976)
République slovaque (1998)
République tchèque (1999)
Roumanie (1996)
Saint-Marin (1989)
Saint-Siège (1973)
Serbie (2004)
Slovénie (1994)
Suède (1977)
Suisse (1974)
Turquie (1956)

CHIFFRES CLÉS

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013	2012
Prêts décaissés dans l'année	1 746	1 845	1 584
Projets approuvés dans l'année	2 065	2 274	1 798
Engagements de financement signés dans l'année	1 551	2 262	1 019
Encours de prêts	12 568	12 582	12 131
Fonds propres (après affectation du résultat)	7 405	7 320	7 116
Capitaux propres (après affectation du résultat)	2 545	2 460	2 262
Total du bilan	25 545	24 485	26 858
Résultat net	134,4	111,3	120,2
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)			
Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CDS	105,4	105,4	105,4
Solde disponible (après affectation du résultat)	22,9	30,8	36,3



ROLF WENZEL

MESSAGE DU GOUVERNEUR

L'année 2014 a une nouvelle fois été très réussie pour la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) : 28 projets ont été approuvés pour un montant total de € 2,1 milliards, dont 65% en faveur des pays du groupe cible ; nous conservons un excellent historique de crédit sur notre portefeuille de prêts ; nous avons dégagé un bénéfice net supérieur à nos attentes, qui ressort à € 134,4 millions, en hausse de 21% par rapport à l'an passé ; nous avons levé € 3,4 milliards de fonds sur les marchés des capitaux internationaux, à des taux très compétitifs.

2014 a également marqué le début de la mise en œuvre de notre nouveau Plan de développement 2014-2016. Nous avons atteint les objectifs qui avaient été fixés et avons pu maintenir à un niveau élevé le soutien accordé à nos États membres. Nous avons également eu recours à la Facilité de financement du secteur public et ce sera le cas dès 2015 pour la Facilité de cofinancement européenne, l'introduction de ces deux nouveaux instruments de financement étant destinée à aider nos membres à mieux répondre à leurs besoins sociaux.

Ces bons résultats apparaissent d'autant plus à souligner que l'environnement économique dans lequel nous évoluons demeure difficile. L'an dernier, la croissance européenne est restée faible et le chômage élevé. En outre, bien que certains membres de la CEB aient connu une amélioration de leurs principaux indicateurs économiques et retrouvé l'accès aux marchés de capitaux, les espoirs d'une accélération du rythme de croissance ont été déçus, ce qui continue d'exercer des pressions sur la cohésion sociale.

Néanmoins, grâce à notre travail, des centaines de milliers de personnes appartenant aux communautés les moins avantagées du continent ont bénéficié de nos investissements sociaux. Depuis les logements fournis aux personnes à bas revenus jusqu'à la réhabilitation de zones urbaines délabrées ou de quartiers historiques, en passant par la mise en œuvre de programmes de réduction des risques sismiques ou encore la construction de prisons modernes et d'usines de traitement des eaux usées, nos activités se sont axées sur l'aide aux plus défavorisés.

L'ajout d'une quatrième ligne d'action sectorielle est arrivé à point nommé. Le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) est, en effet, vital pour favoriser la création et la préservation d'emplois dans une Europe en proie à des taux de chômage importants et à une croissance économique atone.

**Des centaines
de milliers
de personnes
appartenant
aux communautés
les moins
avantagées
du continent ont
bénéficié de nos
investissements
sociaux**

Nous poursuivons également nos efforts sous les trois lignes d'intervention préexistantes : le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

En 2014, nous avons consolidé nos partenariats avec d'autres institutions : outre l'intensification de notre coopération avec l'Union européenne, nous avons signé un *Memorandum of Understanding* avec le Mécanisme européen de stabilité (MES) et avons obtenu de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE qu'elle nous inscrive sur la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD), publiée par le Comité d'aide au développement.

L'année 2014 aura par ailleurs été une étape importante pour l'un de nos principaux partenariats qu'est le Programme régional de logement (RHP). Cette initiative menée conjointement avec la Commission européenne et plusieurs donateurs internationaux, dont le but est de résoudre les problèmes de logement de 74000 réfugiés vulnérables en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie, a ainsi livré des premières solutions de logement à des bénéficiaires.

Notre projet de valeurs internes, lancé l'année dernière, a permis de mettre l'accent sur les valeurs fondamentales qui nous sont communes : engagement, coopération, créativité, transparence et professionnalisme. C'est sur la base de ces valeurs, portés par le dévouement de notre personnel et soutenus par nos actionnaires, que nous entamons résolument l'année 2015. Les évolutions préoccupantes qui se sont manifestées fin 2014 ont déjà placé cette année sous le sceau du défi, non seulement pour la CEB mais pour toutes les institutions financières internationales. Nous devons donc redoubler d'efforts pour maintenir le niveau élevé de nos performances.

Une chose est sûre : en tant que banque du développement social en Europe, nous demeurons pleinement engagés à coopérer étroitement avec nos membres pour soutenir leurs politiques sociales et renforcer l'intégration sociale sur l'ensemble du continent. ●

ROLF WENZEL - Paris, le 27 février 2015





PROJETS ET PRÊTS

VUE D'ENSEMBLE

En 2014, la CEB a approuvé 28 demandes de prêt, pour un montant total de € 2 065 millions. 21 d'entre eux, soit 64% de l'ensemble des prêts approuvés, ont été accordés aux pays cibles. Entre 2010 et 2014, la CEB a approuvé 159 projets (dont 115 dans les pays cibles) représentant un montant total cumulé de € 10 514 millions.

En 2014, le total des décaissements s'est élevé à € 1 746 millions¹, dont 53% en faveur des pays cibles de la Banque. Les décaissements de prêts ont été répartis sur 79 tranches de prêt à raison de 60 projets/programmes. Entre 2010 et 2014, la CEB a décaissé un montant cumulé de € 8 823 millions.

Fin 2014, le stock de projets en instance de financement représentait € 4 619 millions répartis sur 112 projets. Sur ce montant, € 3 193 millions (soit 69%) étaient destinés à des pays cibles. Le stock de projets met en évidence l'importance des prêts disponibles que la Banque peut accorder à tous ses États membres, et constitue une base solide pour les opérations de la CEB dans les années à venir. La part du stock de projets engagé, c'est-à-dire des projets pour lesquels les contrats-cadres de prêt étaient déjà signés, s'élevait à 62%.

L'encours des prêts au 31 décembre 2014 atteignait € 12 568 millions, dont 59% en faveur des pays cibles.

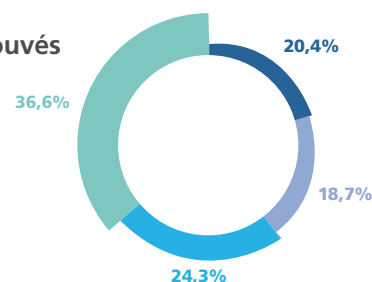
Les critères d'éligibilité des projets financés par la CEB et les procédures générales sont présentés dans la Politique de prêt et de financement de projets et le Manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets².

La prise en compte de l'impact social lors du processus d'instruction est essentielle afin de s'assurer que les dispositions de mise en œuvre, les modalités de suivi et le reporting du projet sont appropriés, l'objectif étant

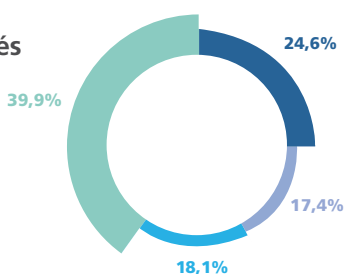
de faire en sorte que les projets produisent les résultats sociaux attendus. En outre, la phase d'instruction comporte une évaluation complète de la valeur ajoutée escomptée de l'intervention de la CEB.

De plus en plus, la Banque fournit une assistance technique pour la préparation et la mise en œuvre de projets émanant de différentes sources, qu'elles soient bilatérales (telles que le Compte espagnol pour la cohésion sociale) ou multilatérales (par exemple, le Cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux). En 2014, le montant des contributions versées par les donateurs au profit des comptes fiduciaires de la CEB a atteint € 64 millions, tandis que les dons approuvés se sont élevés à € 75 millions. La majorité des contributions versées et des dons approuvés étaient destinés au Programme régional de logement (RHP).

Projets approuvés



Prêts décaissés



- Renforcement de l'intégration sociale
- Gestion de l'environnement
- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale
- Soutien aux MPME

¹ Les prêts libellés dans une autre devise que l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date du décaissement.

² Voir notre site Internet : www.coebank.org

RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale demeure un défi majeur pour l'Europe. Les tendances démographiques, les disparités de revenus croissantes et le chômage persistant représentent une réelle menace pour la cohésion sociale dans les États membres de la CEB. En sa qualité d'instrument majeur de la politique de solidarité en Europe, la Banque investit dans le renforcement de l'intégration sociale sur tout le continent.

En 2014, elle a investi € 421 millions, soit 20% de son portefeuille de prêts, dans des projets contribuant à l'intégration sociale. Depuis 2010, elle a investi € 2,9 milliards dans cette ligne d'action sectorielle, dont € 1,2 milliard dans les pays cibles de la Banque.

Les projets dans ce domaine ciblent souvent les populations les plus vulnérables : réfugiés et migrants, ménages à bas revenus, personnes issues de communautés défavorisées.

AIDE AUX RÉFUGIÉS, MIGRANTS ET PERSONNES DÉPLACÉES

L'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées est l'une des priorités statutaires de la CEB. Son action dans ce domaine s'attache de plus en plus à réintégrer les réfugiés de retour chez eux, les migrants ou les personnes déplacées dans leur pays et à contribuer à une intégration durable des migrants et réfugiés dans les pays hôtes. De 2010 à 2014, la CEB a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de € 141,5 millions.

LOGEMENT POUR LES PERSONNES À BAS REVENUS

Partout dans le monde, le logement constitue un besoin élémentaire. Le ralentissement économique et les mesures d'austérité communs à de nombreux pays européens ont renforcé la nécessité de fournir aux populations des logements abordables. À travers la baisse de l'accès à la propriété immobilière, la pauvreté et l'exclusion sociale menacent un nombre croissant de personnes.



RÉPUBLIQUE SLOVAQUE : Projet de développement immobilier

L'amélioration et l'augmentation du nombre des logements constituent deux priorités majeures du gouvernement de la République slovaque.

Les pouvoirs publics slovaques ont l'intention de moderniser et d'élargir le parc de logements locatifs en faisant l'acquisition d'immeubles résidentiels neufs et en rénovant le parc existant grâce à la Facilité de financement du secteur public (PFF) de la CEB. La Banque cofinancera à hauteur de € 90 millions dans le cadre d'un appui budgétaire direct et indirect, soigneusement ciblé, au secteur du logement slovaque.

Elle apportera également son aide aux transferts budgétaires destinés au versement de subventions au logement qui ciblent les groupes les plus vulnérables tels que les familles à bas revenus, les familles comptant des membres gravement handicapés et les familles monoparentales avec des enfants dépendants.

Ces subventions visent à financer l'acquisition d'appartements, les infrastructures connexes telles que l'adduction d'eau, l'assainissement et les routes d'accès, ainsi que l'amélioration de la sécurité dans l'habitat résidentiel collectif.

Compte tenu du rôle central que joue la mise à disposition de logements abordables, de qualité et en nombre suffisant dans la réalisation des objectifs de cohésion sociale, la CEB poursuit activement ses investissements dans ce secteur. Depuis 2010, elle a investi € 1,3 milliard dans le logement social dans l'ensemble de ses États membres. En 2014, elle a accordé pour € 195 millions de prêts à la Belgique, à la Bosnie-Herzégovine et à la République slovaque afin de financer l'accès au logement des personnes à bas revenus.

Les prêts de la CEB financent souvent des logements durables et abordables destinés aux populations vulnérables (familles nombreuses, jeunes ou autres groupes définis par les autorités nationales) qui ont des difficultés à se loger ou n'y parviennent qu'à des conditions défavorables.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE EN MILIEU URBAIN ET RURAL

La création d'un cadre de vie plus attrayant, solidaire et durable est essentielle non seulement pour améliorer les conditions et la qualité de vie en milieu rural et urbain, mais aussi pour établir une assise économique plus dynamique à l'échelle locale, vivifier les identités culturelles et sociales, et, à terme, créer des communautés prospères.



PORTUGAL : Réhabilitation de quartiers dégradés et réalisation de logements abordables

Victimes d'une politique du logement caractérisée pendant des décennies par l'étalement urbain et l'abandon des centres villes, de nombreuses localités portugaises ont vu leur centre se dégrader et le tissu économique local ainsi que le niveau de vie de leurs habitants se détériorer. Selon un recensement récent, environ deux millions d'habitations, soit environ un tiers du parc national de logements, ont besoin d'être rénovées.

En 2014, le gouvernement portugais a approuvé le "Regime Excepcional de Reabilitação Urbana" pour réhabiliter des logements construits il y a plus de trente ans, situés dans des zones de réhabilitation urbaines (ARU) et principalement destinés à un usage résidentiel.

Le prêt de € 15 millions de la CEB a pour principal objectif d'améliorer les conditions de vie et de fournir des logements abordables grâce au cofinancement de la réhabilitation des zones urbaines confiée à un organisme public, l'Institut pour le logement et la réhabilitation urbaine (*Instituto da Habitação e da Reabilitação Urbana*).

Ce programme permettra à environ 1 500 ménages résidant dans les bâtiments réhabilités de bénéficier d'une amélioration de leur qualité de vie et aux habitants des quartiers dégradés de profiter d'un cadre de vie et de conditions économiques locales plus favorables.

La Banque investit dans le renforcement de l'intégration sociale sur tout le continent

De par sa vocation sociale, la CEB cible en particulier les quartiers délabrés et les villes dépourvues d'infrastructures urbaines, sociales et culturelles. L'amélioration des conditions de vie dans les campagnes contribue à améliorer le niveau de vie et freine l'exode rural.

En 2014, la CEB a consacré € 226 millions à l'amélioration des conditions de vie dans des villes et des régions d'Albanie, de Finlande, de France, de Lituanie, du Portugal et de la République tchèque. Les projets financés portent sur des infrastructures municipales telles que des centres d'accueil, des installations sportives et des bibliothèques, ainsi que sur le développement socio-économique de communautés rurales pauvres et la modernisation de leur infrastructure.

Entre 2010 et 2014, la Banque a approuvé un montant de € 1,4 milliard de prêts dans ce secteur. Dans les pays cibles d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, les investissements en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations se sont multipliés ces dernières années et représentent 70% de toutes les opérations approuvées de la Banque dans ce secteur au cours de cette période.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis ses premières années d'activité, la CEB a eu pour mandat d'investir dans des projets d'aide en cas de catastrophe naturelle ou écologique. L'attention croissante portée au développement durable ces dernières années a renforcé l'importance de cette mission.

En 2014, la demande de prêts sous cette ligne d'action sectorielle a continué d'augmenter. Avec € 386 millions, la gestion de l'environnement a représenté 19% du volume total des approbations de la CEB pour l'année.

Les projets relèvent de l'une des catégories suivantes : catastrophes naturelles et écologiques, protection de l'environnement et patrimoine culturel.

La CEB tient systématiquement compte des aspects environnementaux de tous les projets qu'elle finance

TURQUIE : Aider Istanbul à se préparer à un séisme majeur

Le risque d'un séisme majeur à Istanbul dans les décennies à venir est très élevé. Compte tenu de l'importance économique de la ville et de la taille de sa population, un tremblement de terre de forte magnitude entraînerait des pertes humaines, économiques et environnementales beaucoup plus massives que celles dues au séisme de Marmara en 1999.

En 2014, l'approbation d'un prêt supplémentaire de € 250 millions à la République de Turquie a montré la volonté de la CEB de continuer d'appuyer le projet ISMEP (*Istanbul Seismic Risk Mitigation and Emergency Preparedness Project* – Projet de réduction des risques sismiques et de préparation aux situations d'urgence à Istanbul), un projet ambitieux et largement salué qui vise à optimiser progressivement la capacité d'Istanbul à faire face à un séisme majeur. Considéré depuis ses débuts par la communauté internationale comme l'un des plus importants en son genre, le projet ISMEP a

bénéficié d'une aide financière substantielle de la CEB, de la BEI et de la Banque mondiale, entre autres.

Lancé en 2005 sous la tutelle du Gouverneur de la province d'Istanbul, ISMEP est l'un des plus vastes programmes au monde d'atténuation des risques sismiques consacré à une seule ville. Il renforcera la structure des principaux bâtiments publics ainsi que les capacités institutionnelles et techniques de la ville en matière de gestion des catastrophes et d'intervention d'urgence et, ce faisant, permettra de sauver des vies et de limiter les conséquences sociales et économiques en cas de séisme majeur.

Ce prêt additionnel de la CEB permettra de poursuivre la reconstruction et la rénovation de bâtiments publics prioritaires, principalement des écoles situées dans différents quartiers de la ville. Il profitera notamment aux enfants, qui font partie des groupes les plus vulnérables aux séismes.

Par ailleurs, la CEB tient systématiquement compte des aspects environnementaux de tous les projets qu'elle finance, quelle que soit la ligne d'action sectorielle. La conception et la mise en œuvre de ses projets s'attachent à en optimiser les avantages sociaux et environnementaux, à en limiter les impacts environnementaux négatifs et à se conformer aux normes environnementales requises.

Pour 2015, la CEB a préparé une nouvelle étude intitulée *Addressing environmental challenges and their social implications in Europe* (Répondre aux défis environnementaux et à leurs implications sociales en Europe). Bien qu'elle rende compte de l'expérience de la Banque à ce jour, cette étude se veut essentiellement prospective, son principal objectif étant d'adapter la stratégie de la CEB au nombre et à la diversité des enjeux environnementaux auxquels l'Europe sera confrontée dans les décennies à venir. Dans ce contexte, les futurs investissements seront abordés sous un angle à la fois géographique et sectoriel.

CATASTROPHES NATURELLES ET ÉCOLOGIQUES

L'aide aux victimes des catastrophes naturelles ou écologiques constitue l'une des deux priorités statutaires de la CEB. Les projets dans ce secteur concernent la reconstruction ou la réhabilitation des infrastructures détruites ou endommagées, notamment les logements, les infrastructures de base telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides ainsi que les réseaux d'électricité et de gaz.

En 2014, la Banque a soutenu ce secteur en finançant des projets en Croatie, en Serbie et en Turquie, pour un montant de € 298 millions. Les investissements consacrés à l'aide aux victimes des catastrophes naturelles ou écologiques depuis 2010 totalisent € 850 millions.

Afin de renforcer l'efficacité et la pérennité de son aide à la gestion des risques naturels, la CEB mise désormais davantage sur l'action préventive à long terme que sur les interventions d'urgence. Cette évolution se reflète dans sa gestion proactive des événements liés à des catastrophes naturelles ou environnementales, qui privilégie l'adaptation et l'atténuation plutôt que la reconstruction d'urgence.

En 2014, la CEB a renforcé son appui à l'ISMEP (*Istanbul Seismic Risk Mitigation and Emergency Preparedness Project*). Voir l'encadré ci-contre pour en savoir plus.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Entre 2010 et 2014, la CEB a investi € 686 millions dans la protection de l'environnement. En 2014, elle a accordé de nouveaux prêts d'une valeur totale de € 88 millions à la protection de l'environnement en République tchèque et en Espagne.

Les projets financés peuvent porter sur la réduction et le traitement des déchets solides et liquides, le nettoyage et la protection des eaux de surface et des nappes phréatiques, des économies d'énergie et des mesures d'efficacité énergétique, la protection et le développement de la biodiversité, ainsi que des moyens et des réseaux de transport plus propres.

Depuis peu, la CEB s'intéresse davantage aux investissements dans l'efficacité énergétique et s'efforce de promouvoir des logements à faible impact environnemental. Elle a financé divers programmes d'efficacité énergétique prenant en charge des bâtiments résidentiels ou non (écoles et centres de santé, par exemple) ainsi que différents éléments de l'infrastructure urbaine. Elle finance en outre des initiatives dans les domaines de la production d'énergies renouvelables et du chauffage urbain collectif.

ESPAGNE : Exploiter la bioénergie et assainir l'eau

Le gouvernement de Castilla y León, la plus vaste communauté autonome espagnole, a lancé un plan bioénergétique régional en 2011 afin de tirer parti du potentiel de la bioénergie. La CEB met à sa disposition € 50 millions qui seront consacrés à des investissements prioritaires visant à réduire les coûts de l'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique.

Le projet cible la mise en place de petits réseaux de chauffage central à la biomasse et le remplacement des chaudières à combustible fossile par des chaudières à biomasse dans les bâtiments publics. Il introduira également un éclairage public à faible consommation d'énergie ainsi que des systèmes d'éclairage économiques dans les bâtiments publics.

Le prêt de la CEB donnera également un coup de pouce aux capacités de traitement des eaux usées dans la région. Conformément aux directives de l'Union européenne en matière d'environnement et d'eau, des stations d'épuration seront construites dans certaines municipalités de plus de 2 000 habitants afin d'améliorer la santé publique et d'atténuer les risques pour l'environnement que présentent les eaux usées.

Le projet en cours s'inscrit dans la droite ligne d'un prêt de € 100 millions destiné au financement partiel d'investissements régionaux dans l'eau, le traitement des eaux usées et les infrastructures anti-incendie. Il manifeste la volonté de la CEB de continuer à soutenir l'amélioration des normes de protection environnementale dans la région de Castilla y León, à lutter contre la pollution et à améliorer la qualité de vie de sa population.

GRÈCE : Réhabilitation des quartiers historiques de Kastoria

Sise au bord d'un lac et entourée de montagnes, la ville de Kastoria est l'une des plus remarquables de l'Europe du Sud-Est. Elle abrite un nombre exceptionnel d'églises médiévales érigées entre le IX^e et le XV^e siècles, et ses demeures du XVIII^e et du XIX^e siècles, bâties sur la fortune que rapportait le commerce des fourrures, sont considérées comme les plus belles de la région. De nos jours, les quartiers de Dolcho et d'Apozari constituent les vestiges du centre historique, avec 370 bâtiments classés, dont 351 privés et 19 publics.

Ces quartiers ont été inscrits sur la liste des sept sites les plus menacés du patrimoine culturel européen ("The 7 Most Endangered") en 2014, le programme du même

nom ayant été lancé en janvier 2013 par Europa Nostra. L'Institut de la Banque européenne d'investissement y participe en tant que membre fondateur et la CEB en tant que partenaire associé. Ce programme a pour objectif d'identifier les monuments et les sites les plus menacés en Europe et de mobiliser des partenaires publics et privés afin de mettre au point des solutions viables pour ces sites.

Dans le cadre de cette coopération, une étude de faisabilité sur la réhabilitation des quartiers historiques de Dolcho et d'Apozari à Kastoria est actuellement réalisée par un expert international et financée par la CEB, grâce à une contribution du Compte espagnol pour la cohésion sociale.

PROTECTION ET RÉHABILITATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Le patrimoine historique et culturel collectif de l'Europe constitue une ressource précieuse en termes de développement humain et de diversité culturelle. La CEB finance la réhabilitation du patrimoine historique et culturel, classé comme tel par l'UNESCO ou les États membres.





SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES PUBLIQUES À VOCATION SOCIALE

Les investissements publics dans les infrastructures à vocation sociale sont vitaux pour l'économie : ils aident à doper la croissance et à renforcer la protection sociale. La prestation de services publics modernes est essentielle pour équilibrer le développement régional et national en Europe et réduire ainsi les inégalités.

La santé et l'éducation, notamment, sont déterminantes si l'on veut bénéficier d'une croissance placée sous le double signe de la pérennité et de l'inclusion sociale. La CEB s'engage à investir dans ces secteurs, ainsi qu'en faveur des services publics administratifs et judiciaires, en particulier dans les régions défavorisées, afin d'améliorer leurs perspectives d'avenir.

En 2014, les projets approuvés s'élevaient à € 502 millions, soit 24% du portefeuille de prêts pour l'année. Sur ce

"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE" : Modernisation du secteur de la santé

Pour continuer à renforcer, moderniser et améliorer l'accès aux services de santé secondaires et tertiaires dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine", la CEB accorde un prêt de € 97 millions à son gouvernement.

Le projet constitue le cœur de la "Stratégie de santé à l'horizon 2020" du pays qui vise à renforcer l'accès de la population à des services de santé de meilleure qualité. Il fait partie de la politique globale d'investissement des pouvoirs publics en faveur d'une croissance facilitant l'intégration sociale.

Le prêt de la CEB financera en partie la construction du nouveau centre hospitalier de Skopje qui

élargira l'offre de soins de santé tertiaires de qualité dans le pays. En outre, la rénovation de l'hôpital régional de Shtip améliorera la qualité des soins secondaires et proposera des services tertiaires aux 250 000 résidents de la région orientale. Plus de 2 000 professionnels de santé bénéficieront également de meilleures conditions de travail et d'infrastructures de santé modernisées.

Le projet a bénéficié d'une importante assistance technique financée par des subventions provenant du Compte de dividendes sociaux de la CEB, du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (WBIF) et du Compte espagnol pour la cohésion sociale (SCA).

FRANCE : Investir dans la jeunesse

Un prêt de la CEB de € 200 millions a été accordé au département de Seine-Saint-Denis dans le cadre d'un vaste projet éducatif.

Haut lieu de l'industrie lourde française pendant de longues années, la Seine-Saint-Denis se distingue aujourd'hui par son taux de chômage élevé et sa pauvreté. 58% de sa population est âgée de moins de 40 ans, mais 30% des jeunes ne possèdent aucune qualification et le taux de chômage y est bien plus élevé que la moyenne nationale.

La Seine-Saint-Denis s'attaque à ce défi de l'éducation avec un ambitieux programme pluriannuel d'investissement, de rénovation et de modernisation des collèges (élèves âgés de 11 à 15 ans).

Avec l'aide financière de la CEB, le département va construire 11 nouveaux collèges d'ici à 2020, afin de faire face à la croissance démographique et d'assurer l'instruction et la formation des jeunes.

Grâce à ce projet, la population locale bénéficiera d'une amélioration de la qualité des services et de l'accès aux bâtiments publics. La priorité accordée par le Conseil général aux deux domaines complémentaires que sont l'éducation et la famille devrait aider à remédier aux difficultés sociales, combattre l'exclusion et favoriser une dynamique de développement plus durable.

montant, € 229 millions ont été investis dans les pays cibles de la CEB. Depuis 2010, la Banque a consacré € 2,3 milliards aux infrastructures publiques à vocation sociale.

SANTÉ

Un secteur de la santé à la fois efficace et efficient contribue à la cohésion sociale, c'est pourquoi la protection de la santé et l'accès équitable aux soins constituent des valeurs importantes pour la CEB. Les investissements dans la santé publique, en plus d'être valables en soi, se traduisent aussi par une amélioration considérable des résultats économiques et des avantages sociaux significatifs.

La Banque a financé € 143 millions d'investissements consacrés au secteur de la santé pour l'exercice 2014, portant le montant total consenti depuis 2010 à € 825 millions.

La CEB finance différents types de projets consacrés à la santé et aux infrastructures connexes, notamment ceux visant la construction, la rénovation et la modernisation d'infrastructures telles que les hôpitaux, les centres de soins de proximité (notamment ceux spécialisés dans

l'assistance aux populations vulnérables), les centres hospitaliers universitaires et les centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées. Elle contribue en outre au financement de programmes de formation technique et à la gestion destinés au personnel spécialisé dans l'aide sociale et les soins.

ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'éducation est un droit social fondamental inscrit dans les principes du Conseil de l'Europe et un vecteur d'avantages significatifs pour la société. Collectivement, une main-d'œuvre éduquée et formée est essentielle à la compétitivité d'un pays, notamment dans l'économie du savoir actuelle. Meilleure santé, allongement de l'espérance de vie, engagement civique, satisfaction personnelle et inclusion sociale sont, individuellement, autant de gains socioéconomiques qu'entraîne un bon niveau d'éducation. Une éducation et une formation de qualité ainsi que, plus généralement, l'apprentissage continu sont devenus indispensables au redressement de l'Europe après la crise économique et financière la plus sévère qu'elle ait connue en plus de 50 ans.

Consciente du rôle crucial de l'éducation dans l'inclusion sociale, la Banque a considérablement augmenté ses investissements dans ce secteur, notamment au cours des dix dernières années. Depuis 2010, près d'un milliard d'euros de prêts ont été approuvés pour financer des projets éducatifs dans ses États membres. En 2014, la CEB a débloqué € 299 millions en Finlande, en France, en Lituanie et en République slovaque.

La Banque finance des projets éducatifs à tous les niveaux de scolarité (maternelle, primaire, secondaire ou universitaire) qu'il s'agisse de projets d'infrastructures (construction et modernisation d'établissements scolaires et universitaires, de logements étudiants, d'installations sportives) ou d'investissements immatériels visant à améliorer la qualité de l'enseignement (formation des enseignants, par exemple).

Les investissements publics dans les infrastructures à vocation sociale sont vitaux pour l'économie

INFRASTRUCTURES DES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES

La CEB finance des projets de construction ou de réhabilitation d'infrastructures, la reconversion de bâtiments en vue de leur affectation à des services publics et des projets portant sur l'organisation et le fonctionnement des services publics administratifs et judiciaires.

En 2014, elle a accordé près de € 60 millions de prêts à des projets en Lituanie et en France. Depuis 2010, elle a affecté € 491 millions à ce secteur.

Depuis 2005, date de l'élargissement de son mandat aux services publics administratifs et judiciaires par le Conseil de l'Europe, la CEB intervient dans le financement des infrastructures pénitentiaires de ses États membres. Son activité d'investissement dans ce domaine l'amène à promouvoir activement les Règles pénitentiaires européennes, notamment dans ses pays cibles d'Europe centrale et orientale.

Le premier document de travail de la Banque en 2014 intitulé *"The CEB's Experience in Prison Financing"* (Expérience de la CEB dans le financement des prisons) analyse le rôle de la CEB dans le financement des infrastructures pénitentiaires ces dix dernières années ainsi que la valeur ajoutée de son intervention. Il détaille l'approche unique et diversifiée de la Banque en matière de construction et de réhabilitation des prisons, fait référence aux Règles pénitentiaires européennes et souligne les spécificités des projets pénitentiaires.

LITUANIE : Garantir la viabilité des programmes d'investissements sociaux

Malgré les efforts déployés par la Lituanie pour continuer à financer les infrastructures publiques, la crise économique a entraîné une chute de plus de 20% des investissements.

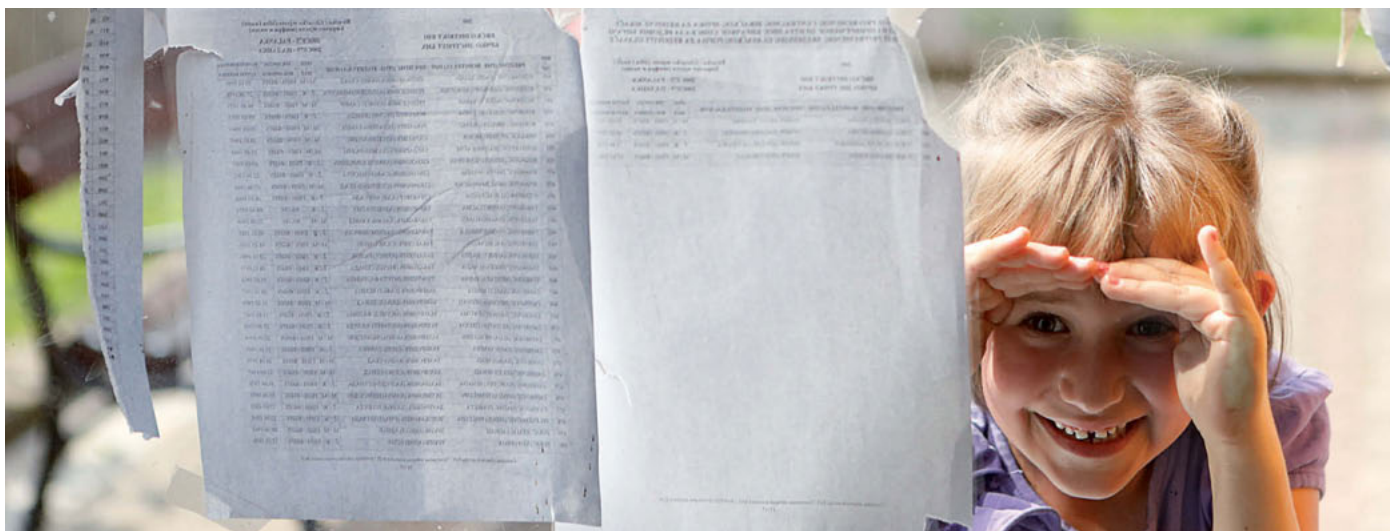
La Facilité de financement du secteur public (PFF) de la CEB assure le financement permanent des projets d'investissement prioritaires dans des secteurs sociaux importants tels que la culture, le sport, les infrastructures publiques, la santé, l'éducation et les infrastructures administratives et judiciaires. La PFF vise à garantir la viabilité des programmes d'investissement à vocation sociale dont le financement budgétaire viendrait à manquer au fil du temps.

Les investissements dans les infrastructures administratives représenteront environ 20% du

montant total des € 100 millions de la PFF. Les principaux projets envisagés sont la construction et la rénovation de bâtiments publics tels que le service hydrométéorologique lituanien, le service de pompiers, le service alimentaire et vétérinaire public, les services de police, les tribunaux, les foyers d'accueil pour enfants, etc.

Le programme exercera un impact positif sur la cohésion sociale et permettra de rationaliser davantage la répartition du potentiel économique et social. Les services des infrastructures administratives et judiciaires devraient voir leur efficacité, leur rapidité et leur qualité s'améliorer. La remise en état des bâtiments publics entraînera quant à elle des économies importantes en termes d'entretien et d'énergie.

Les autres projets dans ce secteur d'intervention peuvent également concerner des commissariats, des casernes de pompiers, des centres de formation ou des bâtiments rattachés à l'administration municipale, locale ou régionale.





SOUTIEN AUX MICROS, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPME)

Les taux de chômage en Europe restent obstinément élevés : une personne sur quatre est désormais sans emploi dans certains des pays les plus touchés par la crise, voire parfois une sur deux chez les moins de 25 ans.

La création d'emplois viables est cruciale, notamment en période de reprise économique. Bien qu'essentielles à la croissance économique, les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) peinent à obtenir des crédits et ont beaucoup plus de difficulté à accéder à des financements à long terme que les sociétés plus grosses.

La CEB attache une grande importance à la création et à la préservation des emplois. Avec 37% des prêts, le soutien aux MPME représente la part la plus élevée du portefeuille de la Banque. En 2014, elle a investi € 755 millions dans 11 projets visant à créer et préserver des emplois dans les pays cibles et non cibles. Depuis 2010, la Banque a approuvé un montant de € 3,7 milliards de prêts aux MPME. En apportant un soutien constant aux petites entreprises pour créer et maintenir des emplois viables, la CEB s'efforce de réaliser son objectif ultime, qui est de favoriser la cohésion sociale.

**La CEB attache
une grande
importance
à la création
et à la
préservation
des emplois**

ESPAGNE : Promouvoir la reprise économique

Afin de stimuler la création d'emplois en Espagne, la CEB a consenti un prêt de € 280 millions à l'institution financière publique nationale de développement Instituto de Crédito Oficial (ICO), qui permettra de financer une partie des prêts aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME).

L'Espagne continue à enregistrer le deuxième taux de chômage le plus élevé de l'Union européenne et le plus élevé chez les jeunes. Les MPME espagnoles exercent un impact majeur sur l'emploi et jouent un rôle déterminant dans les efforts actuels que mène le pays en faveur de la reprise économique et de l'emploi.

Grâce à l'apport de ressources financières souvent rares, le prêt de la CEB facilitera l'accès des MPME à un financement peu coûteux pour réaliser leurs investissements productifs à long terme, ce qui renforcera la position concurrentielle des MPME ainsi que leur capacité à créer des emplois durables.

Le prêt devrait financer au moins 4 300 sous-projets sur l'ensemble du territoire national et engendrer de multiples avantages sociaux et économiques. Il s'appuie sur la réussite d'un programme antérieur conjoint CEB/ICO d'un montant de € 300 millions, approuvé en 2013 par le Conseil d'administration.

PROJETS APPROUVÉS

par pays et par ligne d'action sectorielle

En milliers d'euros

PAYS	2014		2013		Total cumulé 2010-2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Albanie	44 630	2,2	-	-	44 630	0,4
Allemagne	-	-	100 000	4,4	347 500	3,3
Belgique	100 000	4,8	200 000	8,8	1 060 000	10,1
Bosnie-Herzégovine	7 500	0,4	70 000	3,1	147 700	1,4
Bulgarie	35 000	1,7	30 000	1,3	130 000	1,2
Chypre	-	-	-	-	265 000	2,5
Croatie	40 000	1,9	100 000	4,4	351 480	3,3
Espagne	330 000	16,0	408 000	17,9	1 436 000	13,6
Finlande	60 000	2,9	110 000	4,8	270 000	2,6
France	239 800	11,6	307 900	13,5	1 247 700	11,9
Géorgie	-	-	30 942	1,4	102 661	1,0
Hongrie	50 000	2,4	76 500	3,4	401 500	3,8
Irlande	-	-	41 000	1,8	166 000	1,6
Italie	-	-	6 000	0,3	6 000	0,1
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	97 000	4,7	8 000	0,4	185 000	1,7
Lituanie	100 000	4,8	-	-	100 000	1,0
Moldova (République de)	10 000	0,5	39 000	1,7	62 400	0,6
Monténégro	8 000	0,4	10 000	0,4	43 000	0,4
Pologne	250 000	12,1	206 667	9,1	1 329 067	12,6
Portugal	15 000	0,7	-	-	115 000	1,1
République slovaque	150 000	7,3	80 000	3,5	515 000	4,9
République tchèque	220 000	10,7	50 000	2,2	370 000	3,5
Roumanie	50 000	2,4	75 000	3,3	305 000	2,9
Serbie	8 000	0,4	20 000	0,9	268 500	2,6
Slovénie	-	-	95 000	4,2	135 000	1,3
Turquie	250 000	12,1	210 000	9,2	1 110 000	10,6
TOTAL	2 064 930	100,0	2 274 009	100,0	10 514 138	100,0

LIGNE D'ACTION SECTORIELLE *	2014		2013		Total cumulé 2010-2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Renforcement de l'intégration sociale	421 300	20,4	560 167	24,7	2 893 997	27,5
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	-	-	61 500	2,7	141 500	1,3
Logement pour les personnes à bas revenus	195 000	9,4	300 000	13,2	1 345 700	12,8
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	226 300	11,0	198 667	8,8	1 406 797	13,4
Gestion de l'environnement	386 000	18,7	53 000	2,3	1 607 850	15,3
Catastrophes naturelles et écologiques	298 000	14,4	-	-	850 000	8,1
Protection de l'environnement	88 000	4,3	53 000	2,3	685 550	6,5
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	-	-	-	-	72 300	0,7
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	502 130	24,3	518 900	22,8	2 303 830	21,9
Santé	143 530	7,0	173 000	7,6	824 790	7,8
Éducation et formation professionnelle	298 800	14,4	265 900	11,7	987 900	9,4
Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires	59 800	2,9	80 000	3,5	491 140	4,7
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) **	755 500	36,6	1 141 942	50,2	3 708 461	35,3
TOTAL	2 064 930	100,0	2 274 009	100,0	10 514 138	100,0

* Montants tels qu'estimés lors de l'approbation des projets.

** Créée en tant que ligne d'action sectorielle séparée suite à l'adoption de la Résolution CA 1562 (2013).

PRÊTS DÉCAISSÉS*

par pays et par ligne d'action sectorielle

En milliers d'euros

PAYS	2014		2013		Total cumulé 2010-2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Albanie	-	-	2 789	0,2	57 907	0,7
Allemagne **	7 800	0,4	117 600	6,4	509 763	5,8
Belgique	177 500	10,2	137 500	7,5	875 000	9,9
Bosnie-Herzégovine	14 900	0,9	7 000	0,4	24 205	0,3
Bulgarie	25 000	1,4	2 500	0,1	82 500	0,9
Chypre	35 000	2,0	33 000	1,8	275 836	3,1
Croatie	29 500	1,7	51 874	2,8	181 693	2,1
Espagne	395 000	22,6	295 000	16,0	1 123 000	12,7
Estonie	-	-	-	-	28 800	0,3
Finlande	60 000	3,4	-	-	160 000	1,8
France	158 000	9,1	310 841	16,8	816 341	9,2
Géorgie	5 610	0,3	-	-	5 610	0,1
Hongrie	56 967	3,3	6 320	0,3	588 705	6,7
Irlande	20 000	1,1	50 000	2,7	70 000	0,8
Islande	-	-	-	-	31 305	0,4
Italie	2 850	0,2	-	-	138 850	1,6
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	15 797	0,9	11 491	0,6	54 176	0,6
Lituanie	-	-	47 000	2,5	102 000	1,2
Moldova (République de)	3 067	0,2	6 972	0,4	14 667	0,2
Monténégro	-	-	-	-	10 000	0,1
Pologne	285 901	16,4	315 094	17,1	1 412 803	16,0
Portugal	-	-	-	-	205 000	2,3
République slovaque	85 000	4,9	72 500	3,9	240 752	2,7
République tchèque	115 000	6,6	52 563	2,8	178 405	2,0
Roumanie	18 900	1,1	40 050	2,2	423 081	4,8
Serbie	21 255	1,2	34 340	1,9	93 547	1,1
Slovénie	-	-	-	-	74 000	0,8
Suède	-	-	-	-	56 200	0,6
Turquie	212 705	12,1	251 032	13,6	988 746	11,2
TOTAL	1 745 752	100,0	1 845 466	100,0	8 822 892	100,0

LIGNE D'ACTION SECTORIELLE	2014		2013		Total cumulé 2010-2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Renforcement de l'intégration sociale	430 302	24,6	516 932	28,0	2 622 200	29,7
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	21 500	1,2	49 320	2,7	96 017	1,1
Logement pour les personnes à bas revenus	191 236	11,0	243 115	13,2	1 262 615	14,3
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	217 566	12,4	224 497	12,1	1 263 568	14,3
Gestion de l'environnement	304 336	17,4	266 219	14,4	1 806 515	20,5
Catastrophes naturelles et écologiques	130 000	7,4	137 000	7,4	628 600	7,1
Protection de l'environnement	171 100	9,8	123 235	6,7	1 123 198	12,8
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	3 236	0,2	5 984	0,3	54 717	0,6
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	315 252	18,1	361 395	19,6	1 707 119	19,3
Santé	140 838	8,1	171 428	9,3	610 237	6,9
Éducation et formation professionnelle	139 011	8,0	185 674	10,1	1 048 049	11,9
Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires	35 403	2,0	4 293	0,2	48 833	0,5
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) ***	695 862	39,9	700 920	38,0	2 687 058	30,5
TOTAL	1 745 752	100,0	1 845 466	100,0	8 822 892	100,0

* Depuis le 1^{er} janvier 2012 les prêts en devises autres que l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date du décaissement et non au taux de change en vigueur à la date du bilan. Pour des raisons de comparaison, les chiffres historiques ont été recalculés et pourraient donc différer de données publiées précédemment.

** En faveur des pays cibles (2014) et € 2,6 millions en 2013.

NB Les informations relatives aux montants décaissés se réfèrent au pays où se situe le siège social de l'emprunteur de la Banque et non pas à celui du bénéficiaire final, ce dernier pouvant être établi dans un autre pays. En conséquence, les chiffres du tableau renseignent sur le profil risque des emprunteurs de la Banque et non pas sur celui des bénéficiaires finaux de ses opérations de prêts.

*** Créée en tant que ligne d'action sectorielle séparée suite à l'adoption de la Résolution 1562 (2013).

PROJETS APPROUVÉS

par contrepartie en 2014

En milliers d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	PROJET/PROGRAMME	SECTEURS	MONTANTS
Albanie	Gouvernement	Promotion du développement local par l'amélioration de l'état des infrastructures municipales dans des communes rurales peu peuplées et reculées des Alpes albanaises et du littoral méridional.	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	28 700
		Avec l'achèvement de sa deuxième phase, le projet du Centre Hospitalier Universitaire de Tirana permettra de poursuivre les travaux de construction/réhabilitation du bâtiment principal de l'hôpital, donnant ainsi accès aux Albanais à des soins médicaux de bonne qualité.	Santé	15 930
Belgique	Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLW)	Grâce au financement partiel d'environ 1 500 prêts hypothécaires sociaux réglementés en Wallonie, des personnes à très bas revenus pourront devenir propriétaires de logements décents.	Logement pour les personnes à bas revenus	100 000
Bosnie-Herzégovine	Gouvernement	Ce programme servira au financement partiel de logements à travers le pays afin de permettre l'accès à la propriété pour certaines catégories prioritaires de population qui ont des difficultés à obtenir un financement auprès des banques commerciales dans les conditions actuelles du marché.	Logement pour les personnes à bas revenus	5 000
	MKD Mikrofin D.O.O. Banja Luka	Par le biais du financement partiel de sous-projets d'investissements productifs de MPME situées dans tout le pays, ce projet a pour but de soutenir les activités génératrices de revenus et le travail indépendant, ainsi que la constitution de nouvelles microentreprises.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	2 500
Bulgarie	CIBANK	L'objectif de ce projet est de contribuer à la création de nouveaux emplois permanents et saisonniers au travers de projets d'investissement productifs entrepris par des MPME bulgares, renforçant ainsi leur compétitivité.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	35 000
Croatie	Gouvernement	Ce cofinancement concerne des investissements dans des mesures de prévention des inondations à travers le pays et plus particulièrement dans les zones à haut risque de crues des bassins du Danube et de l'Adriatique. Le projet s'inscrit dans un programme pluriannuel plus vaste qui couvre des investissements pour la construction d'ouvrages hydrauliques de régulation et de protection, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de gestion des bassins fluviaux et du Plan de gestion des risques d'inondation en Croatie.	Catastrophes naturelles ou écologiques	40 000
Espagne	Instituto de Crédito Oficial	Le financement partiel de ce programme, qui a pour objet la création d'emplois en Espagne au travers de prêts aux MPME, s'inscrit dans un cadre de coopération établi avec ICO - institution financière publique espagnole chargée du développement. Le programme permettra à celle-ci de jouer pleinement son rôle de soutien auprès des PME espagnoles afin qu'elles puissent accéder à des financements à terme pour leurs investissements productifs.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	280 000
	Sociedad de Infraestructuras y Medio Ambiente de Castilla y León S.A.	Ce projet a pour but de soutenir la réalisation d'investissements prioritaires visant à réduire les coûts de l'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique, ainsi que la construction d'usines de traitement des eaux usées dans des petites municipalités.	Protection de l'environnement	50 000
Finlande	Ville de Vantaa	Le financement partiel de ce programme prévoit des investissements dans des infrastructures sociales de la ville pour la construction de nouvelles structures et la restauration, la rénovation ou l'extension d'installations existantes. Ce programme a été conçu en conformité avec les plans d'investissements établis dans la Stratégie 2013-2016 de la ville de Vantaa.	Éducation et formation professionnelle	40 800
			Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	6 600
			Santé	12 600
France	Département de Seine-Saint-Denis	Ce projet, première opération directe de la CEB avec une collectivité locale française, a pour objet le financement partiel de son programme d'investissement annuel dans l'éducation et la famille (écoles maternelles et centres de Protection Maternelle et Infantile en particulier).	Éducation et formation professionnelle	180 000
			Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	20 000
	Société Générale, Paris	Le financement partiel de la conception, de la construction, de l'entretien et de la gestion des prestations de service des centres pénitentiaires de Riom et Valence permettront la création de 1 010 places pour les détenus.	Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires	39 800
Hongrie	Hungarian Export-Import Bank Plc.	Ce programme prévoit la promotion et le soutien de projets éligibles mis en œuvre par des MPME exportatrices par l'intermédiaire d'une structure pyramidale composée d'intermédiaires financiers, comme des banques commerciales hongroises ou encore des coopératives d'épargne.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	50 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Gouvernement	En contribuant à la mise en place de la réforme de santé du pays qui prévoit l'optimisation des conditions de délivrance de soins de santé tertiaires, le projet inclut aussi la construction et la modernisation du Centre clinique "Mère Teresa" de Skopje et de l'Hôpital clinique régional de Shtip.	Santé	97 000

En milliers d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	PROJET/PROGRAMME	SECTEURS	MONTANTS
Lituanie	Gouvernement	Au travers de la Facilité de financement du secteur public (PFF) proposée par la CEB, le Programme national d'investissements se voit fournir une solution flexible de financement pour des projets en conformité avec plusieurs secteurs d'intervention de la CEB.	Éducation et formation professionnelle	18 000
			Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	44 000
			Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires	20 000
			Santé	18 000
Moldova (République de)	Procredit Bank	En subvenant aux besoins de financement des MPME afin de créer de nouveaux emplois et de préserver ceux qui existent, ce projet servira à pallier le manque de financement, principal obstacle à la croissance des petites entreprises. Le développement des MPME devrait aussi aider à équilibrer la classe moyenne, renforçant ainsi la cohésion sociale.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	10 000
Monténégro	Société Générale Monténégro	En contribuant à améliorer la viabilité, la compétitivité et ainsi engendrer la création et le maintien d'emplois viables dans les MPME monténégrines en leur facilitant l'accès à un financement compétitif pour leurs projets d'investissements productifs, ce projet vise à renforcer l'intégration sociale au Monténégro.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	8 000
Pologne	Europejski Fundusz Leasingowy SA (EFL), Wrocław	L'objectif de ce programme est de contribuer à la création et au maintien de nouveaux emplois permanents et saisonniers en Pologne par le renforcement de la compétitivité des bénéficiaires finaux, à savoir les MPME.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	130 000
	PKO Leasing	Grâce au financement partiel d'investissements productifs, ce projet encourage la création et le maintien d'emplois viables.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	50 000
	Raiffeisen Bank Polska S.A.	En soutenant le financement de projets d'investissement éligibles entrepris par des MPME polonaises, ce projet permettra de renforcer leur capacité à créer des emplois.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	70 000
Portugal	Instituto da Habitação e da Reabilitação Urbana (IHRU)	Ce cofinancement, destiné à la rénovation urbaine dans tout le Portugal tout en concernant notamment les immeubles de plus de 30 ans, a pour but de revitaliser les centres villes. Il s'inscrit dans la politique gouvernementale de rénovation des zones urbaines.	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	15 000
République slovaque	Gouvernement	Ce projet a pour objet d'assurer la continuité des investissements mis en œuvre par les Autorités slovaques dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que du logement social pour les personnes à bas revenus, au travers de la Facilité de financement du secteur public (PFF).	Éducation et formation professionnelle	60 000
			Logement pour les personnes à bas revenus	90 000
République tchèque	Banque tchéco-morave de garantie et de développement	Grâce à ce cofinancement des projets d'investissement en matière de rénovation et modernisation d'équipements publics urbains et ruraux, pour la sauvegarde ou l'amélioration de l'environnement et/ou de l'efficacité énergétique, pourront être entrepris par des municipalités ou des établissements mixtes.	Protection de l'environnement	8 000
			Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	12 000
	Komerční Banka A.S.	L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural en cofinçant des investissements pour la rénovation et la modernisation d'équipements publics urbains et ruraux et pour la protection de l'environnement.	Protection de l'environnement	30 000
			Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	70 000
	SG Equipment Finance Czech Republic s.r.o.	Ce programme aidera les MPME à mener à bien leurs projets d'investissement ce qui aura un impact positif direct sur l'emploi. Il permettra aussi des investissements par des entreprises gouvernementales régionales/locales, mixtes ou privées destinés à redynamiser et moderniser les infrastructures publiques.	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	30 000
			Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	70 000
Roumanie	Banca Romana de Dezvoltare - Sogelease IFN S.A.	Le financement constituant un problème crucial pour l'essor des MPME et l'accès insuffisant aux sources de financement restant un obstacle majeur à leur développement, l'objet de ce programme consiste à financer partiellement des projets d'investissement éligibles mis en œuvre par des MPME et ainsi leur permettre de créer de nouveaux emplois permanents et saisonniers.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	50 000
Serbie	Gouvernement	Au travers d'un financement partiel, ce projet fournira une solution de logement de remplacement permanente à 360 foyers dont les habitations ont été endommagées par le tremblement de terre qui a frappé le centre du pays en novembre 2010.	Catastrophes naturelles ou écologiques	8 000
Turquie	Gouvernement	Le soutien continu de la CEB au Projet d'atténuation du risque sismique et de préparation aux séismes à Istanbul (ISMEP) permettra de mieux préparer la ville à un tremblement de terre potentiel en renforçant ses capacités institutionnelles et techniques de gestion des catastrophes et de réponse aux situations d'urgence, en améliorant la résistance sismique des infrastructures publiques essentielles et en assurant le respect du Code de la construction et des plans d'occupation des sols.	Catastrophes naturelles ou écologiques	250 000
TOTAL				2 064 930



PARTENARIATS

PARTENARIATS

En 2014, la CEB a intensifié sa coopération avec les donateurs et d'autres institutions. Ces partenariats lui permettent d'obtenir davantage de financement et d'expertise dans le cadre de ses projets.

Les fonds des donateurs servent à financer l'assistance technique nécessaire aux projets. En général, celle-ci prend la forme de prestations de conseil externes. Elle renforce la capacité des promoteurs de projets à appliquer les meilleures pratiques lors de la préparation et de la mise en œuvre de leurs projets. La Banque utilise également les fonds des donateurs pour financer partiellement les coûts d'investissement des projets ou bonifier les intérêts des prêts qu'elle accorde.

LES APPORTS DE CAPITAUX ET LES APPROBATIONS DEMEURENT ÉLEVÉS

En 2014, le montant versé par les donateurs sur les comptes fiduciaires de la CEB est demeuré élevé pour la deuxième année consécutive puisqu'il a atteint € 64 millions.

Fin 2014, ces comptes fiduciaires détenaient € 228 millions, soit une augmentation de 13% par rapport à la fin de l'exercice 2013 (€ 201 millions). Parallèlement, la Banque a approuvé d'importants volumes de subventions en faveur des bénéficiaires (€ 75 millions en 2014 contre € 66 millions en 2013, soit une hausse de 14%).

Le Programme régional de logement a bénéficié de la majorité des contributions versées et des subventions approuvées, mais les autres comptes fiduciaires n'ont pas été en reste. Un montant record de subventions a été approuvé et accordé à partir du Compte de dividendes sociaux (CDS) en 2014. Financé par les États membres de la Banque, principalement par le biais de prélèvements sur les bénéfices de la CEB, le CDS sert à financer les subventions en faveur de projets à forte valeur ajoutée sociale. Pour mieux soutenir ces projets, la Banque a réformé en 2013 le CDS, en élargissant son mandat.

En 2014, trois fois plus de subventions (€ 9 millions) ont été approuvées à partir du CDS qu'en 2012, l'année précédant l'entrée en vigueur de la réforme.

Les fonds des donateurs servent à financer l'assistance technique

Ces subventions devraient en outre exercer un impact positif à grande échelle. De fait, les prêts de la CEB approuvés ou en cours d'approbation qui bénéficieront de ces subventions s'élèvent à € 466 millions.

2014 s'est avérée être une année bien remplie concernant la mise en œuvre et le suivi des activités financées par des subventions du Compte espagnol pour la cohésion sociale (SCA). Quatre nouveaux contrats de consultants ont également été signés pour un montant total de € 0,4 million.

LA COOPÉRATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE S'INTENSIFIE

26 des 41 États membres de la CEB sont membres de l'Union européenne (UE) et huit sont des candidats officiels ou potentiels à l'entrée dans l'UE. En sa qualité d'institution majeure de financement des projets de développement social sur son territoire et au-delà, l'UE est un partenaire naturel de la CEB et son principal donateur.

BOSNIE-HERZÉGOVINE : Répondre au problème des mines antipersonnel déplacées par les inondations

Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la Bosnie-Herzégovine en mai 2014 ont entraîné des inondations et des glissements de terrain dévastateurs. 70% des régions sinistrées contiendraient des mines antipersonnel, mettant directement en danger plus d'un demi-million d'hommes, de femmes et d'enfants.

Au lendemain des inondations, la CEB a approuvé un don de € 100 000 au travers du Compte de dividendes sociaux en faveur de l'International Trust Fund Enhancing Human Security (ITF), une organisation slovène à but non lucratif qui se consacre à l'élimination des menaces suite à un conflit.

La subvention de la CEB permettra à l'ITF de réexaminer environ 5 km² de zones dangereuses susceptibles de contenir des mines. Dans les communautés de Tuzla, Kalesija, Gračanica, Lukavac, Maglaj, Zavidovići, Sapna et Teočak, les partenaires d'ITF procèdent actuellement à des études non techniques approfondies sur le terrain, réalisées manuellement par des experts. De nouvelles cartes seront élaborées et des panneaux mis en place pour sécuriser les zones dangereuses.

À Bosanska Posavina, l'ITF sensibilise également les communautés aux risques générés par les mines. Le projet, qui mise aussi sur des campagnes médiatiques et la pose de panneaux d'affichage, cible avant tout les écoliers au travers de camps d'été et de représentations d'une pièce de théâtre intitulée "Procès d'une mine antipersonnel et d'une grenade".

En 2014, la Banque a perçu de l'UE des contributions à hauteur de € 51 millions, soit environ trois fois plus que tous les autres donateurs rassemblés.

En 2014, la coopération avec l'UE a été marquée par trois avancées majeures : le début de la construction de la prison d'État en Bosnie-Herzégovine financée en partie par la CEB et l'UE, l'approbation de trois subventions pour un total de € 1,9 million dans le cadre du Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (CEB-ELENA) et la livraison des premiers logements destinés à des réfugiés au titre du Programme régional de logement.

La Banque a décaissé une part substantielle des subventions de l'UE dans le cadre des facilités tripartites KfW-UE-CEB, qui associent des prêts de la CEB et de KfW à des subventions de l'UE pour des projets menés en Europe du Sud, centrale et orientale. Les subventions versées par ces trois facilités ont ainsi atteint € 16 millions en 2014 contre € 14 millions l'année précédente.

Avec d'autres institutions financières européennes, la CEB a participé aux négociations menées avec l'UE concernant la révision du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (WBIF). La Banque a veillé à ce que le WBIF continue, à l'avenir, de consacrer des fonds importants à des projets à vocation sociale. Elle a participé à la Plateforme européenne pour le couplage prêt-don dans la coopération extérieure (EUBEC - *EU Platform for Blending in External Cooperation*), qui a pour but d'améliorer l'efficacité de l'aide extérieure de l'UE et d'harmoniser les mécanismes de couplage prêt-don.

Elle a également fait l'objet d'un nouveau *Pillar Assessment* (évaluation des piliers) conformément aux exigences supplémentaires issues du nouveau règlement financier de l'UE et du cadre pluriannuel 2014-2020. Le *Pillar Assessment* est une évaluation à laquelle sont soumises toutes les organisations susceptibles de gérer des fonds pour le compte de l'UE afin de s'assurer que leurs procédures opérationnelles sont conformes aux bonnes pratiques internationales.

ÉTAPE IMPORTANTE POUR LE PROGRAMME RÉGIONAL DE LOGEMENT (RHP)

Le Programme régional de logement (RHP) est une initiative conjointe de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie afin de trouver une solution au déplacement de longue date des



L'Union européenne est un partenaire naturel de la CEB et son principal donateur

réfugiés et des personnes déplacées les plus vulnérables (environ 74 000 personnes) suite aux conflits en ex-Yougoslavie entre 1991 et 1995. Il bénéficie de l'aval de la communauté internationale, notamment de l'UE, des États-Unis d'Amérique, du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et de la CEB. La CEB joue un rôle majeur dans cette initiative : (i) elle aide les quatre pays partenaires à mettre en œuvre leurs projets de logement, (ii) elle gère les contributions des donateurs consacrées à ces projets, et (iii) elle assure la coordination de toutes les parties prenantes.

En 2014, le RHP a franchi une étape importante. Pour la première fois, des solutions de logements ont été fournies à des bénéficiaires en Croatie et en Serbie. Le nombre de personnes relogées devrait augmenter régulièrement en raison du nombre croissant de projets mis en œuvre. Les donateurs ont déjà approuvé des subventions d'une valeur de € 125 millions en faveur de 17 projets de logement qui devraient permettre de reloger plus de 19 000 personnes.

Parallèlement, la communauté internationale a continué de soutenir le RHP en s'engageant à verser des fonds supplémentaires. L'UE, qui est le plus important donateur, a engagé € 26 millions supplémentaires, qui font passer ses engagements cumulés à € 110 millions. Avec US\$ 10 millions supplémentaires, le total des engagements



des États-Unis d'Amérique s'élève à US\$ 20 millions. Au total, la communauté internationale a engagé jusqu'ici € 176 millions en faveur de cette initiative.

LA BANQUE SIGNE UN MEMORANDUM OF UNDERSTANDING AVEC LE MES

En 2014, la CEB a conclu de nouveaux partenariats institutionnels. Le 9 décembre 2014, la CEB a signé un *Memorandum of Understanding* avec le Mécanisme européen de stabilité (MES). Cette instance, inaugurée le 8 octobre 2012 en qualité de mécanisme permanent de résolution des crises, joue un rôle prépondérant dans la préservation de la stabilité financière de la zone euro et, par conséquent, de l'Europe dans son ensemble.

Le *Memorandum* prévoit la possibilité d'échanges de personnel dans le cadre de détachements, une assistance technique mutuelle dans les domaines d'activité d'intérêt respectif pour les deux organisations, des consultations informelles et l'échange d'informations.

Ce nouvel accord-cadre vient s'ajouter aux accords de coopération bilatérale que la CEB a conclus avec d'autres institutions financières internationales telles que la BERD, la Banque mondiale, la BEI, la Banque nordique d'investissement (NIB), KfW et la Banque asiatique de développement.

**€ 228 millions
(+ 13%)**

Comptes fiduciaires
de la CEB

**€ 75 millions
(+ 14%)**

Subventions
approuvées

LA CEB DEVIENT ÉLIGIBLE À L'APD

En 2014, la CEB a été ajoutée à la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD). À ce jour, l'APD est considérée comme l'unique indicateur évaluant de manière systématique l'aide des donateurs en faveur du développement économique des pays en développement.

L'éligibilité à l'APD de la CEB signifie la reconnaissance du caractère concessionnel de ses prêts et leur composante subvention. La Banque devrait pouvoir lever plus facilement des fonds auprès de donateurs, car les contributions en sa faveur entrant (au moins partiellement) dans le cadre de l'APD permettraient à ceux-ci d'atteindre leurs objectifs en matière d'aide.

Cette décision place également la CEB sur un pied d'égalité avec ses pairs tels que la Banque asiatique de développement, la Banque de commerce et de développement de la mer Noire, la BERD, la BEI et le Groupe de la Banque mondiale, tous déjà présents sur la liste des organisations internationales éligibles à l'APD.

SERBIE: Loin de chez eux

Dragan Tepšić, 59 ans, sa femme Dragica, 62 ans, et leur fils Dragomir, 32 ans, ont fui la Croatie en 1995. Ils se sont rendus en Serbie, où ils ont dû déménager à plusieurs reprises, avant de s'installer dans le village de Krnješevci. Tous les membres de la famille, y compris l'épouse et les deux filles de Dragomir, vivent toujours sous le même toit.

La famille Tepšić est propriétaire du terrain sur lequel elle a commencé à construire sa maison il y a 14 ans. Elle est l'une des 125 familles vulnérables sélectionnées pour recevoir des lots de matériaux de construction financés par le Programme régional de logement (RHP). D'une valeur de € 9 000 chacun, ils permettront aux familles de finir la construction de leur maison et de vivre enfin dans des conditions décentes.

"Nous avons déposé des demandes d'aide à sept reprises, et cette fois nous avons été retenus pour bénéficier d'une solution offerte par le RHP", explique Dragomir, qui remercie les autorités serbes et les donateurs du programme au nom de toute sa famille.



ACTIVITÉS FINANCIÈRES

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

En 2014, les marchés obligataires internationaux ont connu une baisse des rendements et un resserrement des spreads alors que les performances économiques des pays européens demeuraient inégales. Comme pour les années précédentes, l'activité des marchés primaires de capitaux a été concentrée sur le premier semestre 2014 et les opérations d'émission ont été bien absorbées par les investisseurs.

Les fluctuations de l'euro par rapport au dollar US ont été très importantes au cours de l'année 2014, allant de € 1 pour US\$ 1,39 à € 1 pour US\$ 1,21.

Au cours de l'année 2014, la Banque centrale européenne a continué de fournir des liquidités aux institutions financières de la zone euro et a progressivement abaissé son principal taux de refinancement à 0,05% en juin et en septembre, dans l'intention d'encourager la croissance.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Deux portefeuilles de titres figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans. Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an

sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap d'actifs. Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP (*Euro Commercial Paper*) qui constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, c'est-à-dire d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation minimum AA ou Aa2 à la date d'achat. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale prérequis est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2014, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élevait à € 1 953 millions.

PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est composé d'obligations à taux fixe classiques (*plain vanilla*), libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans. Les titres admissibles à ce portefeuille doivent bénéficier de la notation minimum AA ou Aa2 à la date d'achat. Cependant, les produits de titrisation et autres instruments spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et sont plafonnés à € 500 millions (au 31 décembre 2014, le montant de l'encours de cette catégorie de produits financiers était égal à zéro). L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté du Compte de dividendes sociaux et des provisions pour les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2014, l'encours total de ce portefeuille s'élevait à € 2 809 millions.

PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par le Conseil d'administration. En tant qu'utilisateur final (*end user*), la Banque ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2014, la distribution des produits dérivés par type de couverture était de 75% pour les émissions obligataires, 18% pour les prêts et 7% pour les titres.

Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses, dont les principes sont présentés dans la partie "Gestion des risques et dispositif de contrôle". Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec toutes ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2014, la totalité de l'encours de swaps de la CEB était collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2014

OPÉRATIONS D'EMPRUNT

Dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt fixée par le Conseil d'administration, la CEB a contracté des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2014, elle a emprunté un montant total de € 3,4 milliards, réparti sur onze opérations, dont six transactions ayant consisté à rouvrir des opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à un an. Ce montant est similaire au volume de financement de 2013 (€ 3,2 milliards) et a été atteint avec six opérations de financement, dont une réouverture d'une opération existante.

Le programme de financement 2014 a répondu à trois objectifs principaux :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts de la Banque ;
- permettre à la Banque d'honorer ses échéances de remboursement de dettes ;
- permettre à la Banque de maintenir ses liquidités au niveau fixé par le Conseil d'administration.

Afin de s'assurer durablement des ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels, et des emprunts dans une devise, ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2014, 44% des fonds levés par la Banque étaient libellés en euros, 23% en dollars US, 22% en livres sterling, 6% en dollars australiens et 5% en francs suisses. Ces opérations ont permis à la Banque de diversifier les marchés sur lesquels elle finance ses activités tout en élargissant sa base d'investisseurs.

Deux opérations en euros ont été effectuées en 2014 pour un montant total de € 1,5 milliard. La réouverture de € 500 millions du benchmark de € 1 milliard à 1,125% arrivant à échéance en octobre 2018, émis à l'origine en octobre 2013, a été effectuée en janvier. Elle a donné le coup d'envoi du programme d'emprunt 2014 et a été suivie en avril d'une nouvelle émission benchmark de € 1 milliard avec une échéance à 10 ans. L'euro a représenté le plus important marché de la CEB en 2014, en termes de volumes de financement.

Une nouvelle obligation en dollars US a été émise dans le cadre d'un *Shelf Registration* de la CEB auprès de la Commission boursière américaine (SEC) : une émission benchmark de US\$ 1 milliard avec échéance à cinq ans effectuée en novembre a fait du marché du dollar US le deuxième en termes de volume de financement en 2014.

Concernant les autres devises, une nouvelle émission en livres sterling a été effectuée puis rouverte deux fois (montant final combiné : £ 600 millions). Une nouvelle émission en dollars australiens a été effectuée puis rouverte trois fois (montant final combiné : AU\$ 300 millions). Une nouvelle émission en francs suisses a été effectuée (benchmark de CHF 225 millions avec échéance à neuf ans).

Toutes les opérations de financement effectuées en 2014 ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque

EMPRUNTS LANCÉS EN 2014

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
04/02/2014	22/10/2018	EUR	4,7 ans ^(*)	500	BNP/JPM/RBC/CA
05/02/2014	22/12/2018	GBP	4,9 ans	300	Barclays/Scotia/HSBC
13/02/2014	13/02/2024	AUD	10,0 ans	100	TD/HSBC
06/03/2014	06/03/2023	CHF	9,0 ans	225	CS
17/03/2014	13/02/2024	AUD	9,9 ans ^(*)	50	TD/HSBC
24/04/2014	24/04/2024	EUR	10,0 ans	1 000	GS/Barclays/DB/SG
13/04/2014	13/02/2024	AUD	9,8 ans ^(*)	75	TD
13/05/2014	22/12/2018	GBP	4,6 ans ^(*)	150	HSBC/Barclays
13/06/2014	13/02/2024	AUD	9,7 ans ^(*)	75	DB/HSBC
12/06/2014	22/12/2018	GBP	4,5 ans ^(*)	150	RBC/Scotia
14/11/2014	14/11/2019	USD	5,0 ans	1 000	TD/HSBC/MS/CA

(*) Opérations d'abondement de souche existante.

de change. Après ces swaps, la totalité des ressources empruntées a été libellée en euros.

La maturité moyenne des émissions lancées en 2014 était de 6,9 ans contre 5,1 ans en 2013. Le tableau ci-dessus indique les fonds levés dans leur devise d'origine. En 2014, 100% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale proche de cinq ans ou plus, contre 95% en 2013, afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gap de trésorerie sur les exercices à venir.

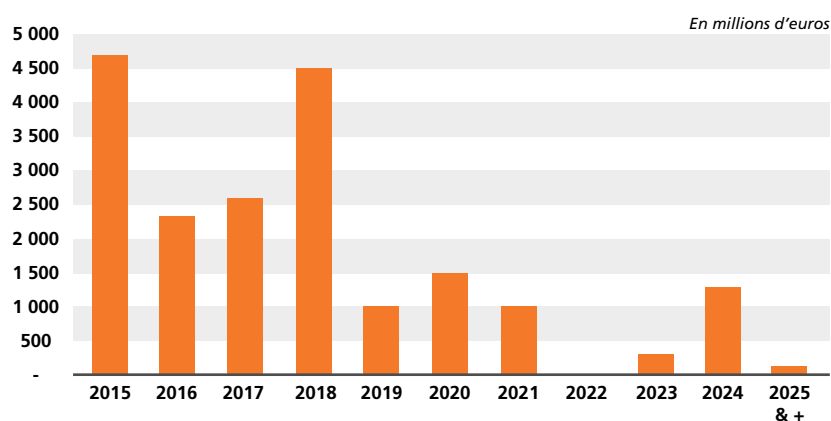
Le programme EMTN multidevises a été mis à jour en novembre 2014 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux évolutions réglementaires des marchés financiers. Le programme dollars australien et néozélandais MTN a été mis à jour en juillet 2010, et le programme ECP (*Euro Commercial Paper*) de la CEB en décembre 2014.

ÉVOLUTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2014, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élevait à € 19,2 milliards. À la fin de l'exercice 2013, l'encours de la dette était de € 19,3 milliards.

En 2014, comme pour l'année précédente, la Banque n'a procédé à aucun rachat de sa dette à long terme. En revanche, elle a procédé à des remboursements anticipés pour un total de € 50 millions contre € 7 millions en 2013. La ventilation de la dette en fonction de l'échéance illustrée dans le graphique ci-dessous tient compte de ces opérations et des nouvelles émissions.

ENCOURS DE LA DETTE PAR MATURITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014





GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE

OBJECTIF

La gestion des risques a pour objectif principal de garantir la résilience opérationnelle et la viabilité financière à long terme de la CEB, tout en lui permettant de remplir son mandat social. Elle joue un rôle d'autant plus important que la capacité de la CEB à proposer des prêts en faveur de la cohésion sociale en Europe à des conditions attractives pour ses bénéficiaires dépend de performances satisfaisantes et d'un historique irréprochable.

La qualité de la gestion des risques est également primordiale pour conserver la confiance des investisseurs vis-à-vis de la Banque, le niveau de confiance étant mesuré par les agences de notation constituant un critère essentiel de leur évaluation du profil de risque de la CEB.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

La Banque fonde sa gestion des risques sur un dispositif bien établi et prudent qui s'appuie sur une gouvernance forte, des contrôles stricts et des opérations solides pour réduire ou atténuer les risques. Bien qu'elle ne soit pas assujettie aux réglementations de ses États membres, la CEB considère les directives bancaires de l'Union européenne et les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire comme les références applicables à son dispositif de gestion des risques.

Les politiques de la Banque en matière de risque et de contrôle reposent sur les bonnes pratiques bancaires internationales et sont validées par des comités décisionnaires internes composés de membres du Management. L'approbation de ces politiques revient aux organes de gouvernance de la Banque. La CEB est convaincue qu'un dispositif efficace de gestion des risques doit s'accompagner d'une culture des risques forte où la sensibilisation aux risques, la transparence et la responsabilité sont des principes essentiels qui doivent être partagés au sein de la Banque.

ORGANISATION DES RISQUES

La Direction Risque et Contrôle (R&C) est responsable de la coordination de la mise en œuvre du dispositif de

La Banque fonde sa gestion des risques sur un dispositif bien établi et prudent

gestion des risques dans l'ensemble de la CEB et du contrôle de son application. Pour remplir cet objectif, elle est indépendante des autres directions opérationnelles et administratives et placée sous la responsabilité directe du Gouverneur. Les départements de R&C, spécialisés dans des types de risques spécifiques (crédit, liquidité & marché et risques opérationnels) sont chargés de l'identification, de l'évaluation, du suivi, du contrôle et du reporting des risques dans les domaines relevant de leur responsabilité.

Le Gouverneur a mis en place plusieurs comités décisionnaires chargés de définir et de superviser le dispositif de la gestion des risques :

- Le *Comité Financier et Risques* (FRC) se réunit chaque semaine. Il s'appuie sur des évaluations et des recommandations internes relatives au risque de crédit pour permettre la prise de décision en matière de prêts et de trésorerie. Il examine également les tendances des marchés financiers ainsi que l'activité financière de la Banque (gestion des liquidités et opérations d'emprunt).
- Le *Comité Gestion Actif-Passif* (ALM) se réunit une fois par trimestre pour examiner la situation de la gestion actif-passif de la Banque et décider de la stratégie.
- Le *Comité de Financement* approuve la stratégie de financement et la politique de *pricing* des prêts chaque trimestre, en tenant compte des exigences en matière de liquidités fixées par l'autorisation d'emprunt annuelle approuvée par le Conseil d'administration.
- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels* (CORO) examine chaque semestre les risques opérationnels de la CEB et s'assure que des mesures adéquates sont prises pour les atténuer, les suivre et les contrôler.
- Le *Comité de Pilotage Informatique* se réunit tous les semestres pour examiner les questions relatives aux systèmes d'information et prend les mesures adéquates pour assurer la résilience opérationnelle et la continuité des activités.

Les principaux risques inhérents aux activités de la Banque sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Les risques sont évalués dans des conditions normales et, si nécessaire, soumis à des scénarios de crise (*stress tests*) permettant d'évaluer l'impact potentiel sur la résilience de la Banque.

Par ailleurs, un cadre et des politiques prudentiels, conformes aux bonnes pratiques et aux recommandations des autorités de surveillance bancaire, sont périodiquement mis à jour et soumis à l'approbation des Conseils.

De plus, un rapport trimestriel sur la gestion des risques présentant de manière détaillée l'évaluation, la mesure et le suivi des risques leur est également soumis.

INSTANCES DE CONTRÔLE

Audit Interne et Contrôle de la conformité (voir page 32) : ces fonctions, dotées chacune de responsabilités spécifiques, complètent le dispositif de contrôle mis en place par la CEB.

Comité de surveillance : constitué selon un schéma de rotation de trois représentants issus des États membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), il examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait est joint aux états financiers est communiqué aux organes de gouvernance de la Banque dans le cadre de l'approbation des états financiers de l'exercice.

Auditeur externe : nommé pour un mandat de quatre ans par le Conseil de direction, renouvelable une fois pour trois ans, basé sur l'avis du Comité de surveillance et sur recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque selon les normes internationales d'audit IFAC et à procéder à un examen des processus de contrôle interne et de gestion des risques. Il rédige plusieurs rapports, notamment un rapport d'opinion.

Agences de notation : la Banque est évaluée par les trois agences de notation, Moody's, Standard & Poor's et FitchRatings, qui procèdent à des analyses approfondies de sa situation financière et de sa solvabilité à long terme et lui attribuent une notation chaque année (voir page À propos de la CEB).

RISQUE DE CRÉDIT ET GESTION DES CAPITAUX

On entend par risque de crédit (risque de contrepartie ou de transaction) le risque potentiel qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie de la Banque ne respecte pas ses obligations contractuelles. La gestion du risque de crédit de la Banque vise à minimiser celui-ci et, ce faisant, contribue à la viabilité financière à long terme de la Banque tout en lui permettant de remplir son mandat social. Pour atteindre cet objectif, la CEB a adopté un cadre global pour sa politique de risque de crédit. Le département Gestion des Risques Globaux (GRM) est responsable de l'élaboration et de l'application des procédures relatives à la politique en matière de risque de crédit.



Évaluation des contreparties : le GRM identifie, évalue (qualitativement et quantitativement) et gère le risque de crédit inhérent à l'ensemble du portefeuille (bilan et hors bilan) ainsi que celui de chaque crédit ou transaction. Il tient également compte des relations entre le risque de crédit et les autres types de risques. Il suit aussi en permanence la conformité aux politiques de gestion (prêts, titres, produits dérivés) et supervise le risque de concentration de la Banque. Différentes méthodologies sont appliquées selon le type de contrepartie : États, autorités régionales et locales, institutions financières, sociétés de crédit-bail et entités ad hoc (*special purpose vehicles*).

Notation interne : à l'issue de l'évaluation effectuée par le GRM, une notation interne utilisant l'échelle des agences de notation est attribuée à toutes les contreparties. De plus, une notation interne basée sur la notation interne de la contrepartie et tenant compte du rehaussement de crédit et de la structure de la transaction est assignée à chaque projet.

Processus d'affectations des limites : des limites basées sur une évaluation rigoureuse des risques de chaque contrepartie et tenant compte de toutes les composantes de chaque transaction, y compris l'ensemble des mesures de réduction du risque de crédit (collatéraux, garanties, etc.), sont définis pour les catégories suivantes : pays, contrepartie, portefeuille et produit. Ils sont ensuite approuvés par le FRC et révisés une fois par an.

Contrôle et suivi : l'exposition au risque de crédit et sa réduction sont mesurées, suivies et contrôlées périodiquement, voire quotidiennement si nécessaire. Tout dépassement des limites ou tout non-respect des clauses est rapporté au Comité Financier et Risques. Pour plus de détails sur la gestion des risques par la CEB et la situation au 31 décembre 2014, se reporter à la Note B des états financiers.

Gestion du capital : le département Reporting Financier est responsable du suivi du capital de la Banque (augmentations de capital, adhésions, etc.), des relations entre la CEB et les agences de notation, du suivi de leurs méthodologies et d'études comparatives avec les autres Institutions financières internationales. Un dispositif prudentiel s'appuyant sur divers ratios évalue l'emploi des capitaux propres de la Banque en termes de risques liés à ses opérations (se reporter à la Note B des états financiers). Pour plus de détails sur la gestion du capital par la CEB et la situation au 31 décembre 2014, se reporter aux Notes B et L des états financiers.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt, des taux de change ou des spreads de crédit. La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change principalement sur ses opérations de prêt, de financement et d'investissement. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant pas d'activité de trading, aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux recommandations du Comité de Bâle.

Risque de taux d'intérêt : la stratégie adoptée par les organes de direction repose sur une politique de couverture systématique des positions, ce qui permet de réduire le risque de taux au minimum. Le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB est essentiellement limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque et majoré du montant des liquidités du Compte des dividendes sociaux (CDS) et des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.

Risque de taux de change : la stratégie de la CEB est de ne porter aucune position de change et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position résiduelle nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million.

Pour plus de détails sur la gestion du risque de marché par la CEB et la situation au 31 décembre 2014, se reporter à la Note B des états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

On appelle risque de liquidité le risque de se trouver dans l'incapacité à faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance sans subir de pertes inacceptables.

Le scénario interne de stress de liquidité montre que la CEB serait capable, même dans des conditions de marché extrêmement difficiles, de continuer à remplir son mandat pendant plus d'un an sans accéder aux marchés de capitaux. Ce calcul repose sur les flux de trésorerie escomptés de tous les éléments d'actif et de passif ainsi que sur les

décassements de prêts planifiés. Il compare les sources potentielles de trésorerie (comptes nostri, placements interbancaires à court terme, remboursement ou cession de titres liquides non gagés et remboursement des prêts) aux emplois potentiels des liquidités (remboursement des émissions, décaissement des engagements de financement et remboursement des espèces reçues en tant que collatéraux sur les produits dérivés). Cette analyse du "gap de liquidité" potentiel entre les sources et les emplois de la trésorerie est effectuée de manière prospective pour différentes échéances : un, trois, six et douze mois. Elle est ensuite soumise à des scénarii de stress pour tenir compte des conditions de marché ou d'une situation économique défavorable en appliquant des décotes (*haircut*) aux actifs en fonction de leur catégorie, leur notation et leur échéance.

Enfin, la CEB respecte les ratios de liquidité de Bâle bien qu'elle ne soit pas soumise à ce cadre réglementaire.

Pour plus de détails sur la gestion des liquidités par la CEB et la situation au 31 décembre 2014, se reporter à la Note B des états financiers.

RISQUE OPÉRATIONNEL

La CEB définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs et y inclut le risque juridique. En outre, elle ajoute à son processus de gestion du risque opérationnel le risque de réputation lié à ses activités. En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées.

Pour plus de détails sur la gestion du risque opérationnel par la CEB et la situation au 31 décembre 2014, se reporter à la Note B des états financiers.



CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ ET AUDIT INTERNE

CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ (COMPLIANCE)

Le Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité (OCCO - *Office of the Chief Compliance Officer*) s'engage à ce que la conduite de toutes les activités de la CEB respectent les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de transparence.

L'OCCO a pour responsabilité et pour mission d'identifier, d'évaluer, de conseiller, de suivre et de signaler le risque de sanctions réglementaires ainsi que les pertes financières ou le déficit d'image que la CEB risque d'encourir en cas de non-conformité avec les lois, les réglementations, les codes de conduite et les normes internationales en matière de bonnes pratiques.

L'OCCO travaille proactivement à deux niveaux pour assurer la conformité des personnes et des projets. En 2014, il a organisé sept séances de formation à l'intention du personnel et de la direction générale, auxquelles plus de 70% des collaborateurs de la Banque ont participé, afin de les sensibiliser aux politiques et aux bonnes pratiques en matière de conformité. Ces séances ont dispensé une formation exhaustive au risque de conformité et mis l'accent sur les politiques et les procédures de la CEB en la matière. Un cours sur la conformité a également été mis en place pour les nouveaux embauchés.

En 2014, le Conseil d'administration a adopté la nouvelle politique de l'OCCO à l'égard des juridictions en non-conformité/non coopératives, qui se situe à l'avant-garde des politiques des institutions financières internationales en matière de blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de fraude fiscale. Afin de contribuer à l'effort de systématisation des procédures internes de passation de marchés de la CEB, l'OCCO a révisé les seuils et amélioré les catégories d'appels d'offres en les harmonisant avec ceux de ses pairs.

L'OCCO travaille proactivement à deux niveaux pour assurer la conformité des personnes et des projets

L'OCCO dispense ses conseils et son aide à la direction générale et aux départements de la CEB et joue à ce titre un rôle important. Il évalue en permanence les risques de (non) conformité des projets et des transactions, et protège la réputation de la Banque.

Au sein de l'OCCO, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est chargé de définir, de planifier et de mettre en œuvre les programmes et outils de surveillance indépendants des activités et des opérations bancaires pour s'assurer que des contrôles de sécurité informatiques efficaces sont activés et exécutés. Le RSSI met régulièrement à jour les politiques et directives régissant les systèmes informatiques de la Banque.

AUDIT INTERNE

L'Audit Interne (AI) est une fonction permanente et autonome au plus haut niveau du système de contrôle interne de la CEB. L'AI a pour mission de garantir au Gouverneur et aux organes de contrôle de la CEB que les activités et les transactions sont bien effectuées et sous contrôle.

Le Cahier des charges de l'Audit Interne explique le but, le statut et l'autorité de la fonction d'audit interne.

L'Audit Interne ne participant à aucune des activités opérationnelles de la Banque, il est en mesure d'effectuer ses travaux d'audit de manière indépendante et objective.

L'AI passe en revue les activités de la CEB ainsi que leurs risques inhérents, et veille à ce qu'elles soient en conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes. Il vérifie également que les contrôles internes sont appliqués efficacement et régulièrement, et émet des recommandations pour d'éventuelles améliorations.

La conduite des missions d'audit suit un programme de travail annuel découlant d'un plan d'audit pluriannuel basé sur les risques.



GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Banque est organisée, administrée et contrôlée par les organes suivants : Conseil de direction, Conseil d'administration, Gouverneur et Comité de surveillance.

CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de direction se compose d'un président et d'un représentant de chaque État membre.

Il définit les orientations générales de l'activité de la CEB, fixe les conditions de l'adhésion des États, décide des augmentations de capital et approuve le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque. Il élit son propre président ainsi que le président du Conseil d'administration et nomme le Gouverneur et les membres du Comité de surveillance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se compose d'un président et d'un représentant de chaque État membre.

Il exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil de direction, élabore et supervise les politiques opérationnelles et approuve les projets d'investissement soumis par les gouvernements des États membres de la Banque. Il vote le budget de fonctionnement de la Banque.

GOUVERNEUR

Le Gouverneur est le représentant légal de la Banque. Il dirige ses services opérationnels et est responsable de son personnel sous la supervision générale du Conseil d'administration.

Il applique les directives du Conseil d'administration en matière de politique financière et représente la Banque dans toutes ses transactions. Il étudie les aspects techniques et financiers des demandes de financement soumises à la Banque et transmet celles-ci au Conseil d'administration.

Le Gouverneur est M. Rolf WENZEL. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs : M. Nunzio GUGLIELMINO, M. Apolonio RUIZ-LIGERO et M. Mikołaj DOWGIELEWICZ.

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le Comité de surveillance se compose de trois membres nommés par le Conseil de direction. Il vérifie l'exactitude des comptes annuels après leur examen par un auditeur externe.

COMPOSITION DES ORGANES DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2014 *

CONSEIL DE DIRECTION	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Présidents	
Dominique LAMIOT Administrateur Général des Finances Publiques et Directeur Départemental des Finances Publiques des Hauts-de-Seine, Nanterre	Joseph LICARI Ancien Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Vice-Présidents	
Tomáš BOČEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Zoran ČIROVIĆ Président, Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
Albanie	
Ardiana HOBdari Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Erjon LUÇI Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tirana
Allemagne	
Julius Georg LUY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Klaus STEIN Directeur Général Adjoint, Département Politique des marchés financiers, Ministère des Finances, Berlin
Belgique	
Dirk VAN EECKHOUT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Franciscus GODTS Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles Gino ALZETTA (depuis le 16 février 2015) Conseiller, Responsable des Questions Financières, Internationales et Européennes, Administration de la Trésorerie, Bruxelles
Bosnie-Herzégovine	
Almir ŠAHOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Ljerkka MARIĆ Directrice, Direction de la Planification Économique, Conseil des Ministres, Sarajevo
Bulgarie	
Krassimira BESHKOVA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Gergana BEREMSKA Directrice, Direction des Institutions Financières Internationales et de la Coopération, Ministère des Finances, Sofia
Chypre	
Theodora CONSTANTINIDOU Ambassadeur, Représentante Permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Christos PATSIDIDES Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Croatie	
Miroslav PAPA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Igor RAĐENović Vice-Ministre, Ministère des Finances, Zagreb
Danemark	
Klavs A. HOLM Ambassadeur, Représentant Permanent du Danemark auprès de l'OCDE, Paris	Thomas BØRNER Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague
Espagne	
Javier GIL CATALINA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Jorge DAJANI GONZALEZ Directeur Général pour l'Analyse macroéconomique et l'Économie internationale, Ministère de l'Économie et de la Compétitivité, Madrid
Estonie	
Gea RENNEL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Martin PÕDER Responsable du Département UE et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Tallinn
Finlande	
Pekka HYVÖNEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Kristina SARJO Directrice, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
France	
Jocelyne CABALLERO Ambassadeur, Représentante Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Alice TERRACOL Chef du bureau Relations bilatérales et instruments financiers européens, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Paris
Géorgie	
Konstantin KORKELIA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	David LEZHAVA Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance.

Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes de la Banque est assuré par le Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement, au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef du Secrétariat de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI** ; Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. György BERGOU**).

CONSEIL DE DIRECTION	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Grèce	
Iraklis ASTERIADIS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Paraskevi PROTOPAPPA (<i>Suppléante</i>) Directrice, Département des Organisations Financières Internationales, Ministère du Développement, Compétitivité, Infrastructure et des Réseaux, Athènes
Hongrie	
Ferenc ROBÁK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Endre TÖRÖK Chef Adjoint, Département des Finances Internationales, Ministère de l'Économie Nationale, Budapest
Irlande	
Peter GUNNING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Frederick COOPER Directeur, Institutions Internationales, Département des Finances, Dublin
Islande	
Berglind ÁSGEIRSDÓTTIR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Paris	Ólafur SIGURÐSSON Directeur, Direction du Commerce Extérieur et des Affaires Économiques, Ministère des Affaires Étrangères, Reykjavik
Italie	
Manuel JACOANGELI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Bruno MANGIATORDI Directeur Général, Direction VI du Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Kosovo	
Edon CANA Consul Général du Kosovo, Strasbourg	Arjeta NEZIRAJ Directrice Adjointe du Département du Trésor, Ministère des Finances, Pristina
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	
Petar POP-ARSOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Natasa STOJMANOVSKA Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Skopje
Lettonie	
Rolands LAPPUKE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Inta VASARAUDZE Directrice, Département d'analyses économiques, Ministère des Finances, Riga
Liechtenstein	
Daniel OSPELT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	
Lituanie	
Vytautas LEŠKEVIČIUS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg Ugnė MATULEVIČIENĖ (<i>Suppléante depuis le 18 février 2015</i>) Chargé d'Affaires a.i., Représentante Permanente Adjointe de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Aloyzas VITKAUSKAS Vice-Ministre, Ministère des Finances, Vilnius
Luxembourg	
Michèle EISENBARTH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Arsène JACOBY Conseiller de Direction 1ère classe, Ministère des Finances, Luxembourg
Malte	
Joseph FILLETTI Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Tania CARABOTT Représentante Permanente Adjointe de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Moldova (République de)	
Tatiana PÂRVU Ambassadeur, Représentante Permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Roman CAZAN (<i>Suppléant</i>) Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, Chişinău
Monténégro	
Ana VUKADINOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Nikola VUKIČEVIĆ Vice-Ministre du Budget, Ministère des Finances, Podgorica
Norvège	
Astrid HELLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Carola BJØRKLUND Coordinatrice pour les Relations avec le Conseil de l'Europe, Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo

CONSEIL DE DIRECTION	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Pays-Bas	
Onno ELDERENBOSCH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Jan HEIDSMA Conseiller, Ministère des Affaires Étrangères, La Haye
Pologne	
Robert DRZAZGA (<i>Suppléant</i>) Chargé d'Affaires a.i., Représentant Permanent Adjoint de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Artur RADZIWIŁŁ Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Varsovie
Portugal	
Luís Filipe CASTRO MENDES Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	José MORENO Conseiller, Cabinet de Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
République slovaque	
Drahoslav ŠTEFÁNEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Martina KOBILICOVÁ Directrice Générale, Département des Relations Internationales, Ministère des Finances, Bratislava
République tchèque	
Tomáš BOČEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Petr PAVELEK Directeur du Département de Gestion des actifs et de la dette, Ministère des Finances, Prague
Roumanie	
Cristian URSE (<i>Suppléant</i>) Chargé d'Affaires a.i., Représentant Permanent Adjoint de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Boni CUCU Directrice Générale, Direction Générale des Relations Financières Internationales, Ministère des Finances Publiques, Bucarest
Saint-Marin	
Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Nicola CECCAROLI Conseiller, Ministère des Finances, Saint-Marin
Saint-Siège	
Mgr Paolo RUDELLI Envoyé Spécial et Observateur Permanent du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Mgr Ignazio CEFFALIA Observateur Permanent Adjoint du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Serbie	
Zoran POPOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Zoran ĆIROVIĆ Président, Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
Slovénie	
Barbara SUŠNIK (<i>Suppléante</i>) Chargé d'Affaires a.i., Représentante Permanente Adjointe de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg Eva TOMIČ (<i>depuis le 30 mars 2015</i>) Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Martin ZDOVC Sous-Secrétaire d'État, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Ljubljana
Suède	
Torbjörn HAAK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Eva HAGHANIPOUR Directrice, Département International, Ministère des Finances, Stockholm Susanne OLSSON (<i>depuis le 1^{er} janvier 2015</i>) Responsable de Secteur, Département International, Ministère des Finances, Stockholm
Suisse	
Markus BÖRLIN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Jürg SCHNEIDER (<i>Suppléant</i>) Conseiller et Délégué au Comité d'aide au développement, Délégation suisse auprès de l'OCDE, Paris
Turquie	
Erdoğan IŞCAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Hakan TOKAÇ Directeur Général des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara
Gouverneur	
Rolf WENZEL	
Vice-Gouverneurs	
Vice-Gouverneur Stratégie Financière : Nunzio GUGLIELMINO Vice-Gouverneur Stratégie de Développement Social : Apolonio RUIZ-LIGERO Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible : Mikołaj DOWGIELEWICZ	
Comité de surveillance	
Croatie : Dubravka FLINTA , Chef du Département Fonds national, Ministère des Finances, Zagreb Grèce : Maria POULAKI , Membre du groupe d'Experts, MOU (<i>Management Organisation Unit of Development Programmes</i>), Athènes Saint-Siège : René BRÜLHART , Président de l'Autorité d'information financière, Cité du Vatican	

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Premier plan : Apolonio RUIZ-LIGERO, Vice-Gouverneur Stratégie de Développement Social ; Nunzio GUGLIELMINO, Vice-Gouverneur Stratégie Financière ; Mikołaj DOWGIELEWICZ, Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible.

Second plan, de gauche à droite : Jérôme HALB, Directeur Adjoint de la Coopération Européenne & de la Stratégie, Directeur *ad intérim* jusqu'au 16 mars 2015 ; Jérôme HAMILIUS, Directeur de la Coopération Européenne & de la Stratégie ; Jan DE BEL, *General Counsel* ; Rachel MEGHIR, Directeur de l'Évaluation ; Arnaud VIOLETTE, Directeur Central du Risque et du Contrôle ; Jacques MIRANTE-PÉRÉ, Directeur Financier ; Rolf WENZEL, Gouverneur ; Katherine DELIKOURA, Directrice du Contrôle de la Conformité ; Carlo MANGOSI, Directeur de l'Audit Interne ; Johannes M. BÖHMER, Directeur du Développement du Personnel & des Services Internes ; Thierry POIREL, Directeur Général des Prêts & du Développement Social ; Victor AGIUS, Directeur Adjoint de la Préparation & du Suivi Techniques ; Frédéric de DINECHIN, Directeur de Cabinet du Gouverneur.

ORGANIGRAMME

(16 mars 2015)



COMITÉS DE LA CEB

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Comité d'Orientations et de Coordination Comité de Direction Générale Comité Financier et Risques | <ul style="list-style-type: none"> Comité Gestion Actif-Passif Comité de Financement Comité de Développement et Projets Comité de Pilotage Informatique | <ul style="list-style-type: none"> Comité Organisation et Risques Opérationnels Comité de Coopération Européenne |
|---|---|--|

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) se rattache à la nature même de la mission de la CEB, doyenne des banques de développement européennes. La Banque œuvre en faveur du renforcement de la cohésion sociale sur l'ensemble du continent, et défend ainsi les principes du Conseil de l'Europe. La CEB s'engage en outre à appliquer des normes élevées en matière de transparence et de redevabilité.

Publié depuis 2008, le Rapport annuel sur la responsabilité sociale d'entreprise décrit la contribution globale de la Banque à un développement social et environnemental durable. Le document comprend trois parties principales qui présentent tour à tour la CEB, ses activités et son fonctionnement. Le rapport 2014 sur la RSE a été rationalisé, l'accent étant mis sur les informations en ligne dans le cadre du projet de refonte du site Internet de la CEB mené en 2015. L'exercice 2015 verra également la conduite d'une analyse approfondie des nouvelles Lignes directrices G4 de la GRI (*Global Reporting Initiative*) et de leur impact sur le reporting. Cet impact s'exerce au travers notamment de la priorité accordée à la notion de pertinence et à ses liens avec la gestion et les performances de l'organisation.

En 2014, la CEB a continué d'améliorer son engagement en faveur de la RSE en prenant de nouvelles mesures pour mieux se conformer aux bonnes pratiques et aux politiques internationales. À titre d'illustration, elle a adopté des lignes directrices et des procédures révisées en matière de passation de marchés internes à la Banque qui sont harmonisées avec celles de ses pairs. Elle a également élaboré un outil informatique de gestion des appels d'offres (*Procurement Management System*) afin d'actualiser en permanence les informations afférentes aux appels d'offres effectués dans le cadre des projets, de suivre toutes les transactions et leurs approbations et d'en assurer la traçabilité. Le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique relative aux juridictions en non-conformité/non coopératives. Le Gouverneur a également parrainé des initiatives visant à améliorer les conditions de travail et à promouvoir le sens de l'intérêt collectif, telles que le projet sur les valeurs internes de la CEB, l'exposition photographique sur le RHP dans les locaux de la Banque ou la journée d'entreprise de la CEB, organisée régulièrement, qui favorise l'esprit d'équipe et les relations sociales.

La CEB
s'engage
à appliquer
des normes
élevées
en matière de
transparence
et de
redevabilité

ÉVALUATION

La CEB soumet les projets et les programmes qu'elle finance à une évaluation indépendante afin d'en renforcer la qualité. Le Département Évaluation (DEV) procède à une appréciation indépendante, systématique et objective du résultat des activités de prêt de la CEB dans le but d'améliorer la préparation des futurs projets.

En 2014, le DEV a continué à travailler sur la politique d'évaluation de la CEB. Cet effort ambitieux consolidera les principes sous-jacents à la fonction d'évaluation de la Banque et formalisera les directives internes en matière d'évaluation sur lesquelles se fonde le travail du Département Évaluation depuis sa création en 2002. Ceci reflète l'engagement de la CEB, en tant que banque de développement, à adhérer aux meilleures pratiques internationales relatives au rôle et à la portée de la fonction d'évaluation en son sein.

Le DEV élabore divers produits d'évaluation axés sur les priorités sectorielles de la CEB ou des thèmes spécifiques, ce qui détermine par ailleurs les divers "cycles" dans le cadre desquels est mené le travail d'évaluation de fond. Un rapport sur les questions liées à l'amélioration des conditions de vie et à l'intégration sociale des Roms – une problématique sociale particulièrement sensible dans plusieurs États membres de la CEB – a constitué l'une des principales évaluations au titre du cycle *Logement pour l'intégration sociale*. Dans le même temps, un important travail méthodologique préparatoire des missions sur le terrain et des activités de collecte des données ont été menés dans le cadre des autres cycles d'évaluation en cours, notamment la *Modernisation en milieu rural* et la *Gestion de l'environnement*. Ils se sont axés en priorité sur les investissements liés à l'efficacité énergétique dans le cadre de programmes multisectoriels.

Parallèlement à la publication de rapports d'évaluation, le DEV organise des événements de partage de connaissances afin de diffuser les résultats des évaluations à la direction et aux parties prenantes de la CEB et de contribuer à l'apprentissage institutionnel de la Banque et de ses emprunteurs. En outre, l'expérience et la contribution du DEV sont sollicitées pour la préparation des rapports et des publications de la CEB relatifs aux activités de coopération extérieures et aux initiatives de reporting dont sont chargées d'autres unités de la Banque.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

PERSONNEL

Le niveau de spécialisation élevé de ses collaborateurs ainsi que la diversité des milieux culturels et professionnels dont ils sont issus constituent l'un des atouts majeurs de la CEB. L'expertise du personnel dépasse les domaines traditionnels du secteur bancaire (finance, économie et gestion des risques) et s'étend au génie civil, à l'éducation, au logement et à la gestion de projet.

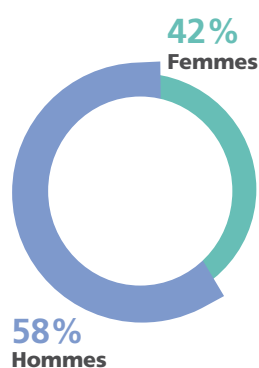
DIVERSITÉ

Fin 2014, outre les quatre hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs), le personnel de la Banque était composé de 183 agents permanents.

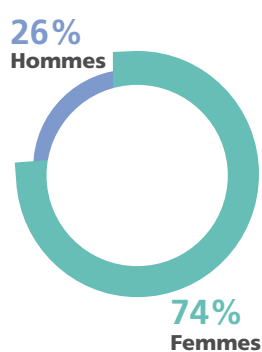
118 des 183 agents sont des cadres (42% de femmes / 58% d'hommes) et 65 du personnel de support (74% de femmes / 26% d'hommes).

Bien que les femmes soient globalement bien représentées dans son effectif, la Banque poursuit ses efforts en faveur de la diversité, notamment en nommant davantage de femmes aux échelons supérieurs et à des postes d'encadrement.

Cadres



Personnel d'appui



PRINCIPAUX PROJETS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

En 2014, l'équipe RH a travaillé sur plusieurs questions importantes.

Elle s'est appuyée sur l'enquête sur l'engagement et la motivation du personnel pour analyser les mécanismes d'évaluation des performances et d'évolution de carrière.

Le site Internet du Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) accueille désormais un portail de la CEB, qui permet au personnel pensionné ou actif d'accéder à des informations utiles sur leur retraite (calculateur de pension, couverture sociale et médicale, dossiers personnalisés).

En outre, la direction et le personnel ont ensemble identifié cinq valeurs internes pour définir la culture de la Banque et promouvoir le sens de l'intérêt collectif. Soutenue par la direction générale, cette initiative a mis en place une équipe sur la base du volontariat chargée d'établir un système de valeurs commun. L'équipe a identifié les valeurs suivantes : engagement, coopération, créativité, transparence et professionnalisme. Une bonne compréhension de ces valeurs permettra au personnel de collaborer de manière plus fructueuse et renforcera les comportements professionnels ainsi que la cohésion entre ses membres.

Enfin, l'équipe RH a organisé plusieurs "ateliers sur les valeurs" consacrés à la coopération, aux compétences relationnelles et à une communication efficace. Ces initiatives contribuent à développer les valeurs internes et la culture de management de la Banque, dans le respect des meilleures pratiques en vigueur.

Nombre de nationalités représentées	Passé de 28 à 29 à la fin de l'exercice 2014
Rotation du personnel	Passée de 4,5% en 2013 à 6,0%
Ventilation par sexe	52% de femmes / 48% d'hommes
Âge moyen	47 ans
Ancienneté moyenne	11 ans

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

En 2014, la CEB a mis à niveau son infrastructure informatique pour répondre aux exigences des nouveaux Plans de Continuité d'Activités. Afin de sécuriser davantage sa production informatique, elle a ainsi remplacé son site de secours par deux nouvelles installations dans des centres de traitement des données à haute disponibilité. Celles-ci sont reliées aux locaux de la CEB grâce au réseau de fibre optique sécurisé de la Banque.

Un projet de modernisation du réseau téléphonique a démarré en 2014. De nouveaux téléphones prenant en charge les réseaux IP ont été installés. De nouveaux services et outils tels que la vidéoconférence, la collaboration en ligne et l'intégration mobile seront déployés en 2015.

La salle des marchés de la CEB a été rénovée et modernisée. Elle est désormais dotée d'un éclairage de meilleure qualité grâce à des panneaux LED nouvelle

L'expertise du personnel dépasse les domaines traditionnels du secteur bancaire

génération et de nouvelles fenêtres présentant une bonne efficacité énergétique. L'optimisation de l'espace a permis d'augmenter le nombre de postes de travail afin de faire face à la hausse de l'effectif. Le système de téléphonie a également été revu pour prendre en compte les nouvelles exigences, notamment en termes de redondance, de confort d'utilisation et d'enregistrement.

La Banque a lancé un vaste projet informatique de remplacement des systèmes de gestion documentaire par un système unique de gestion des contenus (ECM - *Enterprise Content Management*), qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche visant à doter les services métiers de la CEB d'outils de collaboration et de gestion documentaire efficaces.

Afin de réduire sensiblement sa consommation énergétique, la Banque a raccordé 1 000 m² de ses locaux parisiens au réseau de refroidissement urbain de la ville et remplacé par la même occasion les systèmes individuels obsolètes utilisés jusqu'alors.





Rapport financier

2014

SYNTHÈSE

En 2014, la croissance en Europe s'est affaiblie principalement en raison du climat géopolitique. Une lente reprise de l'économie européenne est attendue pour 2015, mais elle restera fragile. Malgré cet environnement difficile, la CEB a réalisé ses objectifs d'activité et affiché une performance financière satisfaisante. La Banque a atteint les objectifs définis pour la première année de son Plan de développement 2014-2016, s'acquittant avec efficacité de son mandat social en Europe.

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ACTIVITÉ

En 2014, de nouveaux projets ont été approuvés pour un montant de € 2,1 milliards, en diminution de 9,2% par rapport à 2013. 37%, soit plus d'un tiers, étaient en faveur de la création et du maintien d'emplois viables dans les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) des États membres de la CEB. Le portefeuille de prêts, réparti sur 32 pays, atteint € 12 568 millions, dont 59% en faveur des pays cibles de la CEB. Il reste stable par rapport à fin 2013 (€ 12 582 millions). Le stock de projets s'élève à € 4,6 milliards, inchangé par rapport à fin 2013.

En 2014, les décaissements s'élèvent à € 1 743 millions, en baisse de 5,5% par rapport à 2013 (€ 1 845 millions). Les prêts en faveur des pays cibles représentent 53% des décaissements totaux, soit un montant de € 930 millions en 2014 contre € 937 millions en 2013.

Des emprunts d'une durée supérieure à un an ont été émis en 2014 pour un montant de près de € 3,4 milliards, par rapport à € 3,2 milliards en 2013. Les onze émissions d'une maturité supérieure à un an lancées par la Banque en 2014 (contre six en 2013) s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt de € 4 milliards (€ 4,5 milliards pour 2013). En 2014, 44% des fonds levés par la Banque étaient libellés en Euro, 23% en Dollar US, 22% en Livre Sterling, 6% en Dollar Australien et 5% en Franc Suisse. Toutes ces opérations lancées en 2014 ont été assorties de swaps de couverture qui annulent aussi bien le risque de taux d'intérêt que le risque de change. Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

Les ressources levées en 2014 ont permis à la Banque de maintenir un niveau élevé de liquidité.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

1. Bilan

Au 31 décembre 2014 le total du bilan s'élève à € 25 545 millions contre € 24 485 millions au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 4,3%.

• À l'actif

L'encours de prêts atteint € 12 568 millions en 2014, soit un niveau stable par rapport à 2013 (€ 12 582 millions). Les décaissements s'élèvent à € 1 743 millions, en baisse de 5,5% comparés à € 1 845 millions en 2013. Dans le même temps, les remboursements pour 2014 s'élèvent à € 1 767 millions (€ 1 348 millions en 2013).

En 2014, le volume des **emplois de trésorerie** diminue de 4,4%, passant de € 7 642 millions fin 2013 à € 7 310 millions fin 2014. Les principales variations des emplois de trésorerie sont liées, d'une part, à la diminution importante des dépôts sur le marché monétaire, soit moins 22,7% passant de € 2 686 millions fin 2013 à € 2 077 millions fin 2014, d'autre part, et à une légère augmentation de 5,7% des actifs disponibles à la vente qui atteignent € 4 807 millions à fin 2014 comparés à € 4 549 millions à fin 2013.

Le volume des **actifs détenus jusqu'à l'échéance** continue de progresser, en ligne avec les limites fixées par la politique d'investissement, et s'élève à € 2 812 millions en 2014 comparés à € 2 631 millions en 2013, soit une hausse de 6,9%.

• Au passif

Les emprunts et dettes représentées par un titre restent stables en 2014 à € 20 572 millions (intérêts et des ajustements de valeur compris) par rapport à € 20 187 millions à fin 2013 à la suite des développements suivants :

- Un encours d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an de € 20 472 fin 2014 contre € 20 087 millions fin 2013, augmentation principalement due à de nouvelles émissions, pour € 3 483 millions, soit 87% de l'autorisation d'emprunt annuelle pour 2014, et des remboursements pour un total de € 3 981 millions.
- Un encours de dettes à court terme d'ECP (*Euro Commercial Papers*) d'un montant de € 923 millions à fin 2013 et nul en 2014.

Le poste **“autres passifs”** est en augmentation, du fait principalement des dépôts de collatéraux reçus en cash sur les contrats des instruments financiers dérivés de couverture pour un montant de € 1 123 millions à fin 2014 par rapport à € 402 millions à fin 2013, soit une progression de 179%.

La **provision pour avantages postérieurs à l'emploi** augmente de € 68 millions, soit 39,8%, passant de € 171 millions en 2013 à € 239 millions en 2014, principalement en conséquence de la baisse de l'index actualisé du taux d'intérêt utilisé pour le calcul actuariel des engagements, passant de 3,15% à fin 2013 à 1,50% à fin 2014.

Les **capitaux propres**, y compris le résultat net de 2014 (après affectation), s'élèvent à € 2 545 millions comparés à € 2 460 millions l'exercice précédent. Cette augmentation de € 85 millions s'explique principalement par :

- Le résultat net en 2014 qui atteint € 134,4 millions et
- La variation négative des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de moins € 48 millions en 2013 à moins € 97 millions en 2014, essentiellement en raison de l'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi

Enfin, le **bilan** fait ressortir une variation des postes dérivés (actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture) de € 988 millions, soit 71,1% (actif) et moins € 225 millions, soit moins 21,3% (passif) respectivement.

Ces postes représentent la juste valeur positive (actif) ou négative (passif) des instruments dérivés (contrats de taux de change et taux d'intérêt) utilisés pour les swaps sur les prêts, les actifs disponibles à la vente et les dettes représentées par un titre.

2. Compte de résultat

Malgré un environnement économique et financier difficile en Europe, le résultat net de la CEB atteint un niveau record avec € 134,4 millions en 2014 par rapport à € 111,3 millions en 2013. Cette augmentation significative de € 23,2 millions (20,8%) est principalement la conséquence des éléments suivants :

- Une augmentation du **produit net bancaire** de € 13,1 millions (8,5%) compte tenu :
 - D'une hausse de la marge nette d'intérêts de € 6,0 millions (3,7%) malgré un contexte de taux d'intérêt très bas, dont 52% proviennent du portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance et 48% des prêts et des emplois de trésorerie
 - D'un impact positif de € 7,0 millions de la juste valeur sur instruments financiers dérivés
- Une baisse exceptionnelle des **charges générales d'exploitation** (y compris les amortissements) de € 10 millions (moins 22,9%) qui s'explique par :
 - Un changement du taux, effectif depuis 2014, de la contribution de la Banque pour la couverture médicale relative aux avantages postérieurs à l'emploi, se traduisant par un impact positif lié aux coûts de service antérieurs d'un montant de € 7,7 millions
 - Un impact non récurrent négatif en 2013 suite à la mesure des départs anticipés s'élevant à moins € 2,9 millions

Par conséquent, les **revenus nets de base (core earnings)** qui excluent les éléments non-récurrents et gains et pertes exceptionnels) s'élèvent à € 127,4 millions en 2014 contre € 123,0 millions en 2013, soit une progression de 3,6%. Ainsi le **coefficient d'exploitation ajusté** ressort à 24,3% en 2014, en légère amélioration comparé à 24,6% en 2013.

En conclusion, la performance satisfaisante de la CEB est le résultat de sa forte capacité à faire face à un environnement financier difficile et le résultat de ses politiques prudentes en termes financiers et de gestion des risques. Par ailleurs, comme pour les exercices précédents, aucun impayé ou arriéré n'a été enregistré en 2014. Comme en 2013, le résultat net a été affecté en intégralité aux réserves afin de renforcer la base en capital de la Banque.

3. Ratios

Tous les ratios du cadre prudentiel de la CEB respectent leurs limites respectives et les ratios clés ont connu une nette amélioration au cours de l'exercice 2014 :

- **L'adéquation des capitaux propres** (limite : > 10,5%) a progressé considérablement passant de 22,6% (2013) à 25,5%, soit 12,8%
- **L'effet de levier** (limite : < 12), mesuré par le ratio d'endettement, a légèrement diminué de 7,77 (2013) à 6,95, soit moins 10,6%
- **La liquidité** (limite : > 50%), mesurée par le ratio de liquidité, reste très élevée se situant à 164,3% comparés à 117,4% (2013), soit 40,0%

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	47
Objectifs de la Banque	47
Secteurs d'intervention	47
Bilan	48
Compte de résultat	49
État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	50
État de variations des capitaux propres	50
Tableaux des flux de trésorerie	51
 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	 52
NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués à la Banque (CEB)	52
NOTE B - Gestion des risques financiers et du capital	58
NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	71
NOTE D - Actifs et passifs financiers	72
NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	73
NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers	74
NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	75
NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles	78
NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers	79
NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre	79
NOTE K - Compte de dividendes sociaux (CDS)	83
NOTE L - Provisions	84
NOTE M - Capital	86
NOTE N - Marge d'intérêts	87
NOTE O - Information sectorielle	88
NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	89
NOTE Q - Charges générales d'exploitation	89
NOTE R - Événements postérieurs à la date de clôture	89
 RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE	 90
 RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE	 92
 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	 93
 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION	 94
 NOTES AU LECTEUR	 95

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

“La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales”.

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de quatre lignes d'actions sectorielles, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement, le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale et le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la Résolution CA 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

- Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

Financer des micros, petites et moyennes entreprises dans le but essentiel de promouvoir la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit.

Bilan

		En milliers d'euros	
	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		203 897	286 640
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C	1 275 571	441 961
Instruments dérivés de couverture	C	1 103 889	949 003
Actifs financiers disponibles à la vente		4 806 719	4 548 774
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	G	12 991 603	12 769 265
Autres créances	G	2 299 197	2 806 849
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 812 026	2 630 983
Immobilisations corporelles et incorporelles	H	46 169	44 746
Comptes de régularisation et actifs divers	I	6 310	6 571
Total de l'actif		25 545 381	24 484 792
Passif			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C	177 430	656 290
Instruments dérivés de couverture	C	654 265	400 668
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	J	257 789	227 128
Dettes représentées par un titre	J	20 472 364	20 087 248
Comptes de régularisation et passifs divers	I	1 128 436	408 777
Compte de dividendes sociaux (CDS)	K	70 296	73 906
Provisions	L	239 327	170 778
Total dettes		22 999 907	22 024 795
Capitaux propres			
Capital	M		
Souscrit		5 472 219	5 472 219
Non appelé		(4 859 802)	(4 859 802)
Appelé		612 417	612 417
Réserve générale		1 895 119	1 783 830
Résultat net		134 439	111 289
Total capital, réserve générale et résultat net		2 641 975	2 507 536
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(96 501)	(47 539)
Total capitaux propres		2 545 474	2 459 997
Total du passif		25 545 381	24 484 792

Compte de résultat

		En milliers d'euros	
	Notes	2014	2013
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		22 141	19 256
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		106 038	97 484
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		96 314	94 204
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(2 223)	(1 843)
Dettes représentées par un titre		(47 719)	(39 180)
Autres intérêts et charges assimilées		(4 935)	(6 302)
Marge d'intérêts	N	169 616	163 619
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	P	(668)	(7 716)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		48	49
Commissions (produits)		1 092	884
Commissions (charges)		(1 863)	(1 714)
Produit net bancaire		168 225	155 122
Charges générales d'exploitation	Q	(31 229)	(41 564)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	H	(2 557)	(2 269)
Résultat brut d'exploitation		134 439	111 289
Coût du risque			
Résultat net		134 439	111 289

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	2014	2013
Résultat net	134 439	111 289
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	14 158	78 410
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	14 158	78 410
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	(63 120)	5 793
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	(55 964)	3 699
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(7 156)	2 094
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(48 962)	84 203
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	85 477	195 492

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total capitaux propres
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels	Total	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	611 689	1 781 692	2 393 381	(74 423)	(57 319)	(131 742)	2 261 639
Augmentation du capital	728	2 138	2 866				2 866
Résultat net 2013		111 289	111 289				111 289
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				78 410	5 793	84 203	84 203
Capitaux propres au 31 décembre 2013	612 417	1 895 119	2 507 536	3 987	(51 526)	(47 539)	2 459 997
Résultat net 2014		134 439	134 439				134 439
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				14 158	(63 120)	(48 962)	(48 962)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	612 417	2 029 558	2 641 975	18 145	(114 646)	(96 501)	2 545 474

Suite à l'adhésion du Kosovo en 2013, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers, dont un montant de € 728 milliers a été appelé. La contribution dans les réserves s'est élevée à € 2 138 milliers.

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2014	2013
Résultat net	134 439	111 289
+/- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 557	2 269
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	17 946	20 336
+/- Variation des intérêts à recevoir	37 753	69 340
+/- Variation des intérêts à payer	(30 929)	(65 838)
+/- Autres mouvements	(2 795)	23 197
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	24 531	49 303
+ Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	1 979 331	3 266 640
- Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(1 743 364)	(2 007 166)
+ Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 063 230	3 327 899
- Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(3 246 924)	(4 298 590)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 157	(9 292)
Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 054 431	279 491
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)	1 213 400	440 083
+ Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	171 661	241 391
- Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(363 471)	(399 032)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(3 980)	(2 106)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	(195 791)	(159 747)
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	(1 363)	(3 324)
+ Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre	5 473 264	5 271 348
- Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre	(6 991 428)	(5 143 694)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	(1 519 527)	124 330
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	74 607	(33 716)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)	(427 310)	370 950
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 930 375	2 559 425
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640	327 373
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	2 643 735	2 232 052
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 503 066	2 930 375
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897	286 640
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	2 299 169	2 643 735
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(427 310)	370 950

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards - IFRS*) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne ^(*). À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

La norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", adoptée par l'Union européenne le 11 décembre 2012, est appliquée par la Banque depuis 1^{er} janvier 2013 (voir note E).

La CEB applique au 1^{er} janvier 2014 l'amendement à la norme IAS 32 "Instruments financiers : présentation - compensation d'actifs financiers et de passifs financiers", adoptée le 13 décembre 2012 par l'Union européenne (voir Note F).

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014, notamment les normes IFRS 10 "États financiers consolidés", IFRS 11 "Partenariats" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités", n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2014. La Banque n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2014 est optionnelle.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les prêts interbancaires consentis par la CEB et les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales). Ces derniers permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

^(*) Le référentiel des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/financelaccounting/index_fr.htm

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers et des engagements de financement et de garantie

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux événements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

À la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

- Valeur de marché

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

- Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment - CVA*) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment - OCA* et *Debit Valuation Adjustment - DVA*) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Pour la CVA, ce modèle tient compte des mouvements de collatéral et de leur fréquence. Pour la DVA, le modèle estime une exposition non collatéralisée à l'exception des contreparties pour lesquelles la collatéralisation est bilatérale en cas de dégradation de notation de la CEB.

La CVA et la DVA sont inscrites au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque leurs valeurs sont positives, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

2.8. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Au titre du risque de crédit, le coût du risque comprend les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie "construction" de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre, façades et toitures ⁽¹⁾
- Installations générales techniques 10 ans
- Agencements et aménagements 10 ans

⁽¹⁾ Compte tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant "gros œuvre, façades et toitures" lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier 10 ans
- Véhicules de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale optionnelle pour les pensionnés, ajustement fiscal et, depuis 2013, cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Provisions" par contrepartie des "Autres éléments du résultat global".

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

5. Compte de dividendes sociaux (CDS)

Le Compte de dividendes sociaux est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par les Résolutions CA 1554 (2013) et CA 1555 (2013) approuvées par le Conseil d'administration le 22 mars 2013. Par ces résolutions, le Conseil d'administration a renommé le "Compte Fiduciaire Sélectif" "Compte de dividendes sociaux" et a élargi son champ d'utilisation. Depuis cette date, les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

- Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

- Garanties

Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

- Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le reporting, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

- Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de contributions en faveur d'une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois ⁽¹⁾, sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

	En milliers d'euros	
	2014	2013
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction ⁽²⁾	43	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction ⁽³⁾	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel	343	346
Vice-Gouverneur Guglielmino	277	279
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	261	263
Vice-Gouverneur Dowgielewicz	261	263

⁽¹⁾ Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.

⁽²⁾ Le Président du Conseil de direction a renoncé à ses indemnités de fonction pour la période de son mandat terminant le 17 décembre 2014. À sa demande les montants correspondants ont été directement transférés par la CEB au Compte de dividendes sociaux et à des organisations caritatives. Son successeur, qui a pris ses fonctions le 18 décembre 2014, a renoncé à ses indemnités de fonction.

⁽³⁾ Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Le titulaire du poste a changé le 27 novembre 2013.

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime.

En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB. Pour 2014, ces allocations temporaires ont été accordées au précédent Gouverneur Alomar (en poste jusqu'au 17 décembre 2011) pour un montant de € 155 milliers, et à l'ancien Vice-Gouverneur Tarafás (en poste jusqu'au 1^{er} mai 2012) pour un montant de € 117 milliers.

Le Conseil de direction, par sa Résolution CD 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB.

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

NOTE B - Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révisé régulièrement son dispositif de gestion des risques et de procédures de suivi dans le respect du principe de continuité de méthodologie afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB a décidé de suivre ces réglementations comme cadre de référence de sa politique de contrôle et de gestion des risques.

Les organes de la Banque assurent la responsabilité d'ensemble pour la définition et la supervision du cadre de la gestion des risques.

■ Des comités décisionnaires

Des comités décisionnaires sont chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité Financier & Risques** se trouve au cœur du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, ainsi que pour surveiller le respect de ces limites. Ce comité hebdomadaire prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques globaux. Il examine également tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le **Comité de Financement** décide une fois par trimestre de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration sur proposition du Gouverneur.
- Le **Comité ALM** décide une fois par trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** se réunit deux fois par an pour établir les niveaux acceptables des risques opérationnels encourus par la CEB et veille à ce que les Directeurs prennent les mesures nécessaires pour assurer le suivi et le contrôle de ces risques au sein de leurs Directions respectives.
- Le **Comité de Pilotage Informatique** gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et à l'infrastructure informatique, afin d'assurer la continuité des activités, et se réunit deux fois par an.

■ Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit, l'état des marchés de capitaux ainsi que sur la gestion de liquidité est remis chaque semaine aux membres du Comité Financier & Risques. Toutefois, dans le contexte financier actuel, complément d'information est fourni chaque fois qu'un événement ou une décision soulève des préoccupations concernant les ratios prudentiels ou la qualité des contreparties de la CEB, maintenue sous étroite surveillance.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB face aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, opérationnel ainsi que de la situation au regard du cadre prudentiel.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque communique aux Agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Un rapport spécifique, qui est largement axé sur la gestion des risques est également préparé en vue du dépôt d'un rapport annuel relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la "Securities and Exchange Commission".

Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données relatives à l'exposition aux risques sont publiées dans les États financiers à la clôture de l'exercice.

1. Risque de crédit

■ Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie. Le Département de la Gestion des Risques globaux identifie, évalue et gère tous les risques de crédit émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan. Le département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une transaction financière.

Pour chaque projet potentiel, ce département procède à une analyse de la transaction en prenant en compte la solvabilité de la contrepartie et l'exposition déjà existante ainsi que le risque-pays et recommande, si nécessaire, l'obtention de différents rehaussements de crédit (garanties, collatéraux et autres structures, qui permettent de réduire le risque final). Après l'approbation par le Comité Financier & Risques, le projet est présenté au Conseil d'administration.

Concernant les transactions réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration en établit le cadre au travers de la définition de la politique d'investissement de la Banque.

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques globaux. Celles-ci sont ensuite approuvées, modifiées ou, le cas échéant, rejetées par le Comité des Risques. Établies en valeur nominale, ces limites sont revues chaque année, sauf situation particulière, exigeant une périodicité plus rapprochée.

Le processus de notation : deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques de la profession, le Département de la Gestion des Risques globaux accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou en interne. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque échelon correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

La méthodologie retenue pour la notation interne des contreparties repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, complété par d'autres critères, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring*, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales ou locales, entités financières et non financières). Des grilles de notations internes spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences internationales.

La notation interne des transactions, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit : collatéraux, garanties et autres structures, qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux échelons donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est classée *below investment grade* (BIG).

■ Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des transactions de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de financement, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser, que concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte. La catégorie "sans risque" concerne les expositions entièrement couvertes par des provisions ou bénéficiant de la garantie du Compte de dividendes sociaux (CEB).

En millions d'euros

	2014					2013				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
Prêts	1 929	7 936	2 701	1,4	12 568	1 904	7 309	3 368	1,1	12 582
Engagements de financement	339	1 681	847	0,7	2 868	355	1 906	820	1,2	3 082
Dépôts	1 014	1 489			2 503	1 750	1 342			3 093
Titres	4 427	2 643	200		7 269	4 147	2 566	200		6 913
Swap - add on	251	318			569	186	284			471
Forex		94			94		68			68
Swap coll - VAN non couverte	51	13			64	6				6
Total	8 011	14 174	3 748	2,1	25 935	8 348	13 476	4 388	2,3	26 214

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

■ Concentration - Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de financement) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% du capital prudentiel solide.

La CEB retient comme définition du capital prudentiel solide, le capital appelé, les réserves et le résultat net, majorés du capital non appelé des pays membres notés AAA ou AA (seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% du capital prudentiel solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% dudit capital.

Au 31 décembre 2014, de même qu'en 2013, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital prudentiel solide et quatre groupes dépassent 10% de ce même capital. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 2,5 milliards, soit 50% du capital prudentiel solide de la CEB contre € 3,9 milliards et 83% à fin 2013. En sa qualité d'institution financière multilatérale, la CEB exclut de son analyse les risques "souverains" des pays membres de l'OCDE.

■ Exposition souveraine¹ de la CEB sur les portefeuilles de prêts et de titres

En millions d'euros

	2014				2014		
	Prêts	Titres	Total		Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE (a)	8 044	3 871	11 916	Non-membres de l'UE (b)	1 393		1 393
France	352	1 633	1 985	Turquie	1 074		1 074
Allemagne	641	849	1 490	Albanie	107		107
Espagne	1 115	105	1 221	Serbie	77		77
Belgique	905	20	925	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	53		53
Chypre	619		619	Bosnie-Herzégovine	32		32
Portugal	170	200	370	Moldova (République de)	23		23
Italie	92	160	252	Islande	17		17
Finlande	154	76	229	Monténégro	9		9
Irlande	118	10	128				
Autriche ²	6	89	95				
République slovaque	48		48				
Luxembourg		42	42				
Malte	38		38				
Lettonie	31		31				
Estonie	23		23				
Slovénie	18		18				
Sous-total zone euro	4 329	3 184	7 513				
Pologne	1 078		1 078				
Hongrie	984		984				
Roumanie	862		862				
Institutions supranationales ³	1,8	688	690				
Croatie	281		281				
Danemark	187		187				
Lituanie	137		137				
Suède	108		108				
République tchèque	39		39				
Bulgarie	37		37				
Sous-total Autres	3 715	688	4 403				
Total (a)+(b)	9 437	3 871	13 308				

¹ Exposition souveraine : États, Administration publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées

² État non-membre de la CEB : garantie et collatéraux reçus sur prêts

³ Organisations composées de plusieurs nations, opérant en dehors de l'autorité d'un gouvernement national

■ Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2014, l'encours de prêts s'élève à € 12,6 milliards, stable par rapport au 31 décembre 2013. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2014. La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2014					2013				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
Souverain	250	3 472	2 355		6 077	257	2 936	2 595		5 789
Administrations et institutions financières sous-souveraines (étatiques, régionales,...)	1 552	1 779	27		3 358	1 490	1 681	32		3 202
IFI, Organisations internationales	1,0			0,8	1,8				0,3	0,3
Autres institutions financières	125	2 633	154	0,6	2 913	157	2 619	574	0,8	3 351
Institutions non financières		52	165		217		72	167		239
Total	1 929	7 936	2 701	1,4	12 568	1 904	7 309	3 368	1,1	12 582

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 5,4 milliards, incluant des garanties et des collatéraux à hauteur de, respectivement, € 4,8 milliards et € 0,6 milliard.

L'impact de ces rehaussements sur le profil de risque du portefeuille de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2014				2013			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 204	10%	1 929	15%	1 255	10%	1 904	15%
A/BBB	7 618	61%	7 936	63%	7 080	56%	7 309	58%
BIG	3 745	30%	2 701	21%	4 246	34%	3 368	27%
S/Risque	0,6	0%	1,4	0%	0,8	0%	1,1	0%
Total	12 568	100%	12 568	100%	12 582	100%	12 582	100%

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales
En raison d'arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composants.

Au 31 décembre 2014, l'encours de prêts noté *investment grade* représente 78,5% du portefeuille total, contre 73,2% à fin 2013. Les instruments de réduction de risques sont à l'origine d'une modification de l'exposition par type de contrepartie. Ainsi, l'exposition souveraine a augmenté de 13,2%. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 4,1% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 3 et 9,5.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix emprunteurs principaux :

En millions d'euros

	2014							2013					
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	%
1. Turquie		1 074			1 074	9%	Hongrie			1 222		1 222	10%
2. Hongrie			984		984	8%	Roumanie		984			984	8%
3. Roumanie		862			862	7%	Turquie		896			896	7%
4. Espagne		642			642	5%	Chypre			621		621	5%
5. Chypre			619		619	5%	Pologne		476			476	4%
6. Région Wallonne		495			495	4%	Crédit Agricole		461			461	4%
7. Crédit Agricole		493			493	4%	Région Wallonne		440			440	3%
8. Pologne		463			463	4%	UniCredit		311			311	2%
9. PKO Bank		313			313	2%	CaixaBank		308			308	2%
10. CaixaBank		306			306	2%	Intesa Sanpaolo		298			298	2%
Sous-total	4 648	1 603			6 251	50%	Sous-total	4 175	1 843			6 017	48%
Autres	1 929	3 288	1 098	1,4	6 317	50%	Autres	1 904	3 134	1 526	1,1	6 564	52%
Total	1 929	7 936	2 701	1,4	12 568	100%	Total	1 904	7 309	3 368	1,1	12 582	100%

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

■ Engagements de financement

Les engagements de financement correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année les engagements de financement ont connu une légère baisse et s'élèvent à € 2,9 milliards au 31 décembre 2014. Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 70,5% du portefeuille total, contre 73,4% à fin 2013.

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement en faveur des contreparties de la zone euro :

En millions d'euros

	2014					2013				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
Pays de la zone euro										
France	50	314			364		325			325
République slovaque		193			193		23			23
Espagne		190			190		305			305
Allemagne	179	6			185	205	2			207
Portugal			170		170			170		170
Autriche ¹		148			148		188			188
Chypre			142		142			177		177
Finlande	60	50			110					
Belgique	50				50	150	143			293
Irlande		21			21					
Slovénie		20			20		20			20
Italie		3			3					
Sous-total	339	945	312		1 596	355	1 005	347		1 707
Autres		737	535	0,7	1 273		902	473	1,2	1 375
Total	339	1 681	847	0,7	2 868	355	1 906	820	1,2	3 082

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

¹ État non-membre de la CEB : garantie à recevoir

■ Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 96,9% du total des portefeuilles obligataires.

Le tableau ci-dessous détaille les portefeuilles obligataires en faveur des contreparties de la zone euro et donne la répartition de l'encours en valeur nominale par notation de chacun de ces portefeuilles :

En millions d'euros

	2014				2013			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
France	1 327			1 327	1 373			1 373
Portugal			200	200			200	200
Pays-Bas	182			182	182			182
Allemagne	175			175	134			134
Italie		160		160		160		160
Finlande	76			76	50			50
Autriche	53			53	47			47
Luxembourg	42			42	42			42
Espagne		40		40		50		50
Irlande		10		10		10		10
Belgique	10			10	10			10
Autres pays	378			378	230			230
Sous-total	2 242	210	200	2 652	2 068	220	200	2 488
Actifs financiers disponibles à la vente								
France	446	693		1 139	482	698		1 180
Allemagne	764	240		1 004	140	250		390
Pays-Bas	532			532	908			908
Espagne		65		65		63		63
Autriche	36			36	35			35
Belgique	10			10	10			10
Autres pays	398	1 435		1 833	503	1 335		1 838
Sous-total	2 185	2 433		4 617	2 079	2 346		4 425
Total	4 427	2 643	200	7 269	4 147	2 566	200	6 913

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité Financier & Risques et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les transactions au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB. L'ensemble des transactions de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi périodique des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2014, l'exposition en risque aux produits dérivés est composée des swaps *add-on* pour € 569 millions et de la VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit de € 64 millions. La Banque a reçu des collatéraux sous forme de dépôt : 72% et de titres souverains : 28% (bons du Trésor américain, OAT françaises et du Trésor allemand). La CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, de même qu'en 2013.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2014					2013				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	5 334	12 072	5 598	2 537	25 540	4 043	13 029	4 291	2 434	23 797
Swaps de devises	4 783	9 219	1 188	553	15 743	3 901	10 947	903	595	16 346
Swaps d'intérêts	550	2 853	4 410	1 983	9 797	143	2 082	3 388	1 839	7 451
<i>dont : collatéralisés (b)</i>	5 334	12 072	5 598	2 537	25 540	4 043	13 029	4 291	2 434	23 797
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

2. Risque de marché : risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

2.1. Pilotage des expositions du bilan

La gestion du bilan est assurée par le département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier. Elle repose notamment sur l'analyse d'indicateurs de pilotage des risques générés par l'ensemble de l'activité de la CEB. Ces risques sont :

- le risque de change, issu d'une variation défavorable des cours de change,
- le risque de taux d'intérêt, issu de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres, dépôts) et des ressources (emprunts) et leurs périodes de révision,
- le risque de liquidité, défini comme le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer une position en raison de conditions de marché défavorables.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de change, de taux et de liquidité supportés par la CEB. Il évalue notamment, dans le cadre des conditions de marché normales et stressées :

- l'exposition de la CEB aux variations de taux,
- le niveau de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN),
- le niveau de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts.

Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité, avant et après stress.

2.2. Principes de gestion

La CEB est exposée dans le cadre de ses opérations (prêts, titres, emprunts, opérations de trésorerie) à des risques de change, de taux et de liquidité.

a) Gestion des risques de change et de taux

Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de change et de taux à leur plus bas niveau possible. La CEB gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais de swaps de couverture.

Elle a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt),
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2014, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

b) Gestion du risque de liquidité

La CEB a pour principal objectif d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Le risque de liquidité est géré avec prudence parce qu'elle ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque Centrale.

Le risque de liquidité est mesuré via la génération d'impasses de liquidité statiques et dynamiques et le calcul du ratio prévisionnel de liquidité suivant différents scénarios de stress : défaut plus ou moins important de contreparties suivant leur notation pour les prêts et/ou les titres, décotes des titres détenus à la revente, défaut partiel ou total des prêts et des titres de toutes les contreparties issues d'un même pays, absence d'opportunités de refinancement.

La politique de refinancement et de placement de la CEB, ajustée en fonction des mesures du risque de liquidité, lui permet de faire face à ses engagements et de respecter les limites de ses ratios de pilotage, même en cas de scénario très défavorable.

2.3. Mesure des risques de change, de taux et de liquidité

a) Mesure du risque de change

La CEB couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. À chaque fin de mois, la CEB produit un arrêté de ses résultats, devise par devise et les convertit en euro ; toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million est réduite par l'achat ou la vente au comptant de devises.

Répartition par devise	En milliers d'euros							
	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2014	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2013
Yen japonais	30 321	52 162	22 558	717	32 283	76 806	45 181	658
Dollar des États-Unis	400 723	10 293 133	9 892 645	235	1 118 370	10 742 436	9 624 823	757
Dollar canadien	181 248	17 207	(163 895)	146	204 609	9 189	(195 278)	142
Livre sterling	126 563	1 886 108	1 759 566	21	110 241	1 393 990	1 283 796	47
Autres devises	936 589	2 340 224	1 403 861	226	1 118 719	3 527 732	2 409 289	276
Total	1 675 444	14 588 834	12 914 735	1 345	2 584 222	15 750 153	13 167 811	1 880

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

b) Mesure du risque de taux

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions, l'exposition de la CEB au risque de taux est faible.

L'ALM mesure le risque de taux d'intérêt en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Marge Nette d'Intérêts de la CEB est peu exposée aux fluctuations de marché parce qu'elle adosse en taux l'actif et le passif. Par ailleurs, les capitaux propres disponibles sont investis dans un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Dans le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance sont également investis le montant du Compte de dividendes sociaux (CDS) et celui équivalant aux engagements de pension.

- Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB au 31 décembre 2014. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

En milliers d'euros

Type de taux	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	13 403 660	107 760	13 511 420	(5 102 684)	195 870	(4 906 814)	8 300 976	303 630	8 604 606
Encours échéancés	10 278 051	107 760	10 385 811	(5 102 684)	195 870	(4 906 814)	5 175 367	303 630	5 478 997
Encours non échéancés	3 125 609		3 125 609				3 125 609		3 125 609
Taux variable	11 862 771	8 504	11 871 275	5 063 284	6 216	5 069 500	16 926 055	14 720	16 940 775
Total de l'actif	25 266 431	116 264	25 382 695	(39 400)	202 086	162 686	25 227 031	318 350	25 545 381
Passif									
Taux fixe	(24 598 139)	(195 871)	(24 794 010)	18 945 379	(54 212)	18 891 167	(5 652 760)	(250 083)	(5 902 843)
Encours échéancés	(18 946 791)	(195 871)	(19 142 662)	18 945 379	(54 212)	18 891 167	(1 412)	(250 083)	(251 495)
Encours non échéancés	(5 651 348)		(5 651 348)				(5 651 348)		(5 651 348)
Taux variable	(1 809 322)	(343)	(1 809 665)	(17 824 079)	(8 794)	(17 832 873)	(19 633 401)	(9 137)	(19 642 538)
Encours échéancés	(528 891)	(342)	(529 233)	(17 824 079)	(8 794)	(17 832 873)	(18 352 970)	(9 136)	(18 362 106)
Encours non échéancés	(1 280 431)	(1)	(1 280 432)				(1 280 431)	(1)	(1 280 432)
Total du passif	(26 407 461)	(196 214)	(26 603 675)	1 121 300	(63 006)	1 058 294	(25 286 161)	(259 220)	(25 545 381)

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 13 404 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 8 301 millions.

Cette exposition après couverture de € 8 301 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 5 175 millions), principalement des dépôts à court terme (€ 2 077 millions), insensibles aux variations de taux de marché et considérés comme du taux fixe, des titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 809 millions) et, marginalement, des prêts à taux fixe non couverts (€ 221 millions).
- des encours non échéancés (€ 3 126 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 24 598 millions, avant couverture, est réduite à € 5 653 millions, après couverture.

Cette exposition après couverture de € 5 653 millions est constituée quasi exclusivement par :

- des encours non échéancés (€ 5 651 millions) :
 - les capitaux propres disponibles, le Compte de dividendes sociaux et les provisions pour engagements de pension (€ 2 810 millions)
 - les valorisations de swaps (€ 1 870 millions) et d'émissions (€ 823 millions) qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

L'écart entre les actifs et les passifs à taux fixe après couverture s'élève à € 2 702 millions, constitué principalement des dépôts à court terme considérés à taux fixe. La durée courte des dépôts permet de les renouveler à des taux proches de ceux du marché. Par conséquent, le risque de taux résiduel est bas et la couverture en taux de l'ensemble du bilan de la CEB est hautement efficace.

- Mesure de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts au risque de taux

Le Département ALM étudie le niveau de la Marge Nette d'Intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+10 pbs et +100 pbs).

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts mesure la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur un an suivant la date d'arrêt dans le cas d'une translation uniforme de 10 pbs et 100 pbs à la hausse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Méthode de calcul

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est calculée en dynamique, sur la base d'hypothèses :

- de volume d'activité nouvelle pour 2015 sur les principaux postes du bilan,
- de caractéristiques de l'activité nouvelle (type d'écoulement *in fine* ou linéaire, maturité, *spread* prévisionnel...). En particulier, les taux futurs des contrats sont issus des taux *forward* calculés en date d'arrêtés augmentés des hypothèses de *spread* sur taux pour chaque poste de bilan.

Un outil dédié permet :

- de créer des contrats simulés sur la base des hypothèses d'activité nouvelle,
- de générer des *cash flows* sur l'ensemble des contrats (stock d'opérations et nouvelle activité),
- de déterminer le volume de *cash flows* à placer ou emprunter afin d'équilibrer le bilan mensuellement sur l'année à venir.

In fine, la Marge Nette d'Intérêts fin 2015 et sa sensibilité à un choc de taux sont déterminés sur la base d'un bilan prévisionnel équilibré.

Résultat

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle 2015 au 31/12/2014	(389)	(3 572)

Analyse du résultat

Sur la base du bilan au 31 décembre 2014 et des hypothèses d'activité nouvelle, la Marge Nette d'Intérêts diminuerait de € 0,4 million si les taux augmentaient de 10 pbs. Elle baisserait de € 3,6 millions si les taux augmentaient de 100 pbs.

Pour rappel, la sensibilité à une variation de taux s'applique principalement aux opérations à taux variable (prêts/emprunts et opérations de trésorerie). En effet, pour les opérations à taux fixe, seules les transactions futures sont sensibles aux variations de taux tandis que celles du stock ont une sensibilité nulle.

Compte tenu de la faible exposition du bilan aux variations de taux, la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est faible.

En synthèse, la faible exposition défavorable de la Marge Nette d'Intérêts à une hausse des taux montre que :

- la politique de couverture aux fluctuations des taux de marché mise en place par la Banque est efficace,
- la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle 2015 demeure défavorablement exposée à une hausse des taux.

c) Mesure du risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité et un ratio de liquidité court terme (voir ratios prudentiels).

La liquidité est gérée à partir d'une batterie d'indicateurs qui permettent d'avoir une vision complète de ce risque. Ces indicateurs incluent des *stress tests* trimestriels dont :

- a) des scénarios de défaillance de contreparties en fonction de leur notation ou suivant un risque pays,
- b) des scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente,
- c) des scénarios d'absence d'opportunité de refinancement,
- d) des combinaisons de scénarios.

Le besoin de liquidité de la CEB est donc évalué suivant plusieurs scénarios. Ce besoin de liquidité correspond à la liquidité prévisionnelle suivant le scénario de stress considéré. Il est comparé au "coussin de liquidité" de la Banque correspondant aux actifs liquides détenus.

a) Scénarios de défaillance de contreparties

Le besoin en liquidité est projeté en tenant compte de la défaillance d'emprunteurs. Conformément à la logique retenue depuis Bâle II/ Bâle III et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs est calculé sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *Below Investment Grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Enfin, des scénarios "pays" sélectifs évaluent l'augmentation du besoin de liquidité résultant d'une défaillance partielle ou totale des contreparties d'actifs issues d'un même pays.

[b\) Scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente](#)

Le coussin en liquidité de la CEB est diminué par application d'une décote sur les titres disponibles à la vente et sur ceux détenus jusqu'à l'échéance.

[c\) Scénarios d'absence d'opportunité de refinancement](#)

Le besoin de liquidité de la CEB est évalué en prenant en compte les opérations issues du stock et les opérations issues de l'activité nouvelle (y compris activité de prêts) hors opérations de refinancement.

[d\) Combinaisons de scénarios](#)

Des scénarios combinent par exemple une diminution du coussin de liquidité issu de décotes appliquées sur les titres détenus et une augmentation du besoin de liquidité issu de défaillances de contreparties.

En synthèse, les scénarios de stress décrits ci-dessus permettent d'évaluer le délai pendant lequel la CEB, soumise à différents événements défavorables, peut assurer ses engagements tout en respectant le seuil minimal imposé par le ratio de liquidité.

À travers l'estimation d'horizons de survie et de variation des indicateurs suivant différents scénarii de stress, la CEB peut piloter sa liquidité via un ajustement de la politique de refinancement à court terme et à long terme.

d) Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 est présentée ci-après :

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897					203 897
Actifs financiers disponibles à la vente	384 711	625 731	1 848 256	1 402 775	630 529	4 892 001
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	37 702	213 466	1 175 352	6 344 845	5 954 665	13 726 030
Autres créances	1 599 181	700 074				2 299 255
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 985	100 722	183 055	972 585	2 332 878	3 599 225
Sous-total de l'actif	2 235 476	1 639 993	3 206 662	8 720 205	8 918 071	24 720 407
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	157 714	126	128	47 503	53 637	259 109
Dettes représentées par un titre	829 833	1 060 556	3 323 785	11 554 998	4 343 847	21 113 018
Dépôts de garantie reçus	1 122 720					1 122 720
Compte de dividendes sociaux (CDS)	70 296					70 296
Sous-total du passif	2 180 562	1 060 682	3 323 912	11 602 502	4 397 484	22 565 142
Hors-bilan						
Engagements de financement	169 000	180 000	950 000	1 107 271	461 879	2 868 150
Instruments financiers à terme						
À recevoir	847 758	1 181 878	3 481 528	10 459 759	1 881 539	17 852 461
À livrer	(708 013)	(1 019 548)	(3 023 677)	(9 411 402)	(1 904 617)	(16 067 257)
Sous-total du hors-bilan	308 745	342 330	1 407 851	2 155 628	438 801	4 653 355
Total par échéance 2014	363 659	921 641	1 290 600	(726 668)	4 959 388	6 808 620

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640					286 640
Actifs financiers disponibles à la vente	781 540	547 638	1 393 956	1 294 919	701 229	4 719 282
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	30 191	219 584	1 476 624	6 048 396	6 075 913	13 850 708
Autres créances	1 328 928	1 333 389	145 375			2 807 693
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 495	91 952	176 110	1 011 638	2 158 971	3 450 167
Sous-total de l'actif	2 438 794	2 192 564	3 192 065	8 354 954	8 936 114	25 114 489
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	127 063	130	158	34 497	67 247	229 095
Dettes représentées par un titre	1 000 649	1 118 554	2 943 307	12 710 284	3 224 838	20 997 631
Dépôts de garantie reçus	401 659					401 659
Compte de dividendes sociaux (CDS)	73 906					73 906
Sous-total du passif	1 603 278	1 118 684	2 943 465	12 744 781	3 292 084	21 702 292
Hors-bilan						
Engagements de financement	113 900	222 680	1 115 420	1 164 961	464 894	3 081 855
Instruments financiers à terme						
À recevoir	782 702	689 166	3 179 385	12 239 439	1 635 026	18 525 718
À livrer	(800 849)	(524 285)	(2 937 736)	(12 029 670)	(1 708 427)	(18 000 968)
Sous-total du hors-bilan	95 753	387 561	1 357 069	1 374 730	391 492	3 606 605
Total par échéance 2013	931 269	1 461 440	1 605 669	(3 015 097)	6 035 521	7 018 802

Chaque contrat d'instrument financier à terme est présent simultanément dans la ligne "À recevoir" et la ligne "À livrer" s'agissant de swaps de change ou de devises.

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques sont gérés de manière efficace et constante au sein de la CEB.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les Recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Senior Management et des Directeurs des Directions, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives.

En collaboration étroite avec les différents métiers, le Département des Risques Opérationnels est chargé d'établir une cartographie des risques opérationnels des activités de la Banque. L'ensemble du dispositif est géré de manière centralisée dans l'outil ORICA : les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des "near misses", est également intégrée dans cet outil, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et d'affiner l'évaluation des risques en termes d'impact et de probabilité.

Le Département des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié (MEGA) a été élaboré pour la consultation de l'ensemble des procédures par tous les agents.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce PCA est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent ainsi que de plans métiers. En 2013 le Département des Risques Opérationnels avait entrepris une refonte de son PCA, appuyée par différents scénarios. En 2014, suite à cette révision, la Banque a restructuré l'architecture technique de son plan de secours (Datacenter, positions de secours, solutions de travail à distance) et a rationalisé son plan de gestion de crise.

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la Banque retient la méthode de l'indicateur de base (Basic Indicator Approach). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres se composant du capital versé, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

Au 31 décembre 2014, la charge des risques opérationnels s'élève à € 24,0 millions, contre € 22,7 millions à fin 2013.

4. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation Européenne peuvent, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe ;
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital callable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital callable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

La situation du capital de la CEB au 31 décembre 2014 est détaillée en annexe Note M "Capital".

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir paragraphe 5 ci-après).

5. Dispositif prudentiel

Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II/III), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios et est interne à la Banque. Le cadre prudentiel révisé de la CEB, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, s'articule autour de trois principaux piliers : l'emploi des capitaux, la liquidité et l'effet de levier selon six indicateurs prudentiels (ratios).

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres (CAR Bâle II/III)** selon l'approche standardisée permet de s'assurer que les capitaux propres prudentiels de la CEB peuvent absorber une part raisonnable de toute perte potentielle découlant de son activité afin de refléter les risques totaux réellement encourus. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\text{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\text{Capitaux propres prudentiels}}{\text{Actifs pondérés des risques}}$$

- *Actifs pondérés des risques* : $\sum [(prêts, engagements de prêt, titres, dépôts, produits dérivés) \times \text{facteur pondéré des risques sur la base d'indicateurs externes de risque de crédit, de marché et risques opérationnels}]$
- *Capitaux propres prudentiels* : capital appelé, réserves et résultat net

Le ratio d'emploi des capitaux propres, qui fixe le minimum requis sur les capitaux propres prudentiels à 10,5% des actifs de la CEB pondérés en risques, s'est amélioré au cours de l'année passant de 22,6% estimé au 31 décembre 2013 à 25,5% au 31 décembre 2014, suite à la baisse du total des actifs pondérés en risques alors que les capitaux propres prudentiels de la CEB ont continué à progresser.

■ Le **ratio Gearing (GR)** fournit une vision plus claire du volume de l'encours de prêts par rapport aux autres BMD, permettant ainsi des comparaisons avec d'autres IFI. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\text{Ratio Gearing} = \frac{\text{Encours de prêts après swaps et garanties}}{\text{Fonds propres}}$$

- *Fonds propres* : capital souscrit, réserves et résultat net

La limite est fixée à 2,5 fois des fonds propres de la CEB, soit € 18,8 milliards. Le ratio s'est amélioré au cours de l'année passant de 1,72 estimé au 31 décembre 2013 à 1,67 au 31 décembre 2014 dû au renforcement de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et à l'accroissement des fonds propres de la CEB.

■ Le **ratio de liquidité (LR)** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Ce besoin net de liquidité prend en compte le stock total de projets en attente de financement et les nets cash-flows sur une période de trois ans. Les actifs liquides de la Banque sont les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

Au 31 décembre 2014, le ratio de liquidité, qui fixe le niveau minimum en actifs liquides à 50% des besoins nets de liquidité à trois ans, s'élève à 164,3% contre 117,4% estimés à fin 2013. La hausse du ratio résulte d'une réduction significative en besoin net de liquidité comparée à celle en actifs liquides.

■ Le **ratio de liquidité à court terme (STLR)** mesure la capacité de la Banque à gérer ses besoins nets de liquidité sur un marché en proie à de fortes perturbations ou dans un contexte de ralentissement économique à différentes périodes. L'analyse d'un "écart de liquidité" potentiel entre les sources (actifs liquides) et les emplois (besoins en liquidité) de la trésorerie est réalisée sur une base prospective sur différentes périodes – un, trois, six et douze mois –, puis soumise à des conditions de marché ou économiques défavorables en appliquant des décotes (*haircut*) en fonction de la catégorie d'actifs, de la notation et de l'échéance.

Au 31 décembre 2014, le ratio de liquidité à court terme, qui détermine le niveau minimum d'actifs liquides à 100% des besoins de liquidités nets pour chaque période, s'élève à : 456% pour la période de 1 mois (434% estimés en 2013), 246% pour la période de 3 mois (286% estimés en 2013), 176% pour la période de 6 mois (191% estimés en 2013) et 122% pour la période de 1 an (145% estimés en 2013).

■ Le **ratio d'endettement** compare l'encours total de la dette après swap aux capitaux propres prudentiels de la CEB. L'encours total de la dette comprend les dettes représentées par un titre, les ECP, les avances bancaires et les comptes de dépôts à terme, collatéraux exclus. Les capitaux propres prudentiels de la CEB se composent du capital appelé, des réserves et du résultat net.

La limite est fixée à 12 fois les capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 31,7 milliards. Ce ratio s'élève à 6,95 au 31 décembre 2014, en recul par rapport à 7,77 estimé au 31 décembre 2013, dû à la baisse de l'encours total dette alors que les capitaux propres prudentiels de la CEB ont continué à progresser.

■ Le **ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers après swap aux capitaux propres prudentiels de la CEB. Le total des actifs financiers est constitué de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des transactions de trésorerie non représentées par un titre (*dépôts bancaires, repos*), collatéraux exclus. Les capitaux propres prudentiels de la CEB se composent du capital appelé, des réserves et du résultat net.

La limite est fixée à 6 fois les capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 15,8 milliards. Ce ratio s'élève à 3,35 au 31 décembre 2014, en recul par rapport à 3,90 estimé au 31 décembre 2013, en raison de la baisse des actifs financiers alors que les capitaux propres prudentiels de la CEB ont continué à progresser.

NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

L'application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", a amené la CEB à ajuster ses modalités d'évaluation du :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debit Valuation Adjustment* – DVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (*Own Credit Adjustment* – OCA).

La CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de € 1 075 milliers à l'actif pour la DVA et de € 1 343 milliers au passif au titre de la CVA. Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat. Aucune dette émise n'étant comptabilisée à la valeur de marché, le montant de l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments financiers.

	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 994	(75)	3 235	(378)
Instruments dérivés de change	1 264 502	(176 012)	438 726	(655 912)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (<i>Debit Valuation Adjustment</i> - DVA)	1 075			
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (<i>Credit Valuation Adjustment</i> - CVA)		(1 343)		
Total	1 275 571	(177 430)	441 961	(656 290)
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	666 858	(574 435)	372 533	(309 117)
Instruments dérivés de change	437 031	(79 830)	576 470	(91 551)
Total	1 103 889	(654 265)	949 003	(400 668)

En milliers d'euros

NOTE D - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

En milliers d'euros					
31 décembre 2014	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			203 897	203 897	203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 571			1 275 571	1 275 571
Instruments dérivés de couverture	1 103 889			1 103 889	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente		4 806 719		4 806 719	4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 290 800	15 290 800	15 290 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 812 026	2 812 026	3 304 090
Total de l'actif financier	2 379 460	4 806 719	18 306 723	25 492 902	25 984 966
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	177 430			177 430	177 430
Instruments dérivés de couverture	654 265			654 265	654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			257 789	257 789	257 789
Dettes représentées par un titre			20 472 364	20 472 364	20 545 501
Compte de dividendes sociaux (CDS)			70 296	70 296	70 296
Total du passif financier	831 695		20 800 449	21 632 144	21 705 281

En milliers d'euros					
31 décembre 2013	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			286 640	286 640	286 640
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	441 961			441 961	441 961
Instruments dérivés de couverture	949 003			949 003	949 003
Actifs financiers disponibles à la vente		4 548 774		4 548 774	4 548 774
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 576 114	15 576 114	15 576 114
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 630 983	2 630 983	2 823 405
Total de l'actif financier	1 390 964	4 548 774	18 493 737	24 433 475	24 625 897
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	656 290			656 290	656 290
Instruments dérivés de couverture	400 668			400 668	400 668
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			227 128	227 128	227 128
Dettes représentées par un titre			20 087 248	20 087 248	20 087 208
Compte de dividendes sociaux (CDS)			73 906	73 906	73 906
Total du passif financier	1 056 958		20 388 282	21 445 240	21 445 200

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2014 et en 2013.

NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

L'application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", a amené la CEB à ajuster ses modalités d'évaluation des risques en intégrant les risques de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la Note C.

Les actifs et passifs financiers de la Banque sont regroupés en trois niveaux hiérarchiques traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.

Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif.

Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables. Ce niveau comprend :

- les dettes représentées par un titre contenant des dérivés incorporés de niveau 3, pour lesquelles il n'y a pas de prix de marché disponible. Elles ont été valorisées au pair.
- les instruments dérivés couvrant des émissions structurées dont la valorisation repose sur une modélisation complexe et est particulièrement sensible à des données de marché non observables.
- les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros				
31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897			203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 275 571		1 275 571
Instruments dérivés de couverture		1 103 061	828	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente	4 140 581	666 138		4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 290 800	15 290 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 304 090			3 304 090
Total de l'actif financier	7 648 568	3 044 770	15 291 628	25 984 966
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		177 430		177 430
Instruments dérivés de couverture		654 265		654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	157 714	100 075		257 789
Dettes représentées par un titre	19 678 992	849 136	17 373	20 545 501
Compte de dividendes sociaux (CDS)	70 296			70 296
Total du passif financier	19 907 002	1 780 906	17 373	21 705 281

En milliers d'euros				
31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640			286 640
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		441 961		441 961
Instruments dérivés de couverture		949 003		949 003
Actifs financiers disponibles à la vente	4 548 774			4 548 774
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 576 114	15 576 114
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 823 405			2 823 405
Total de l'actif financier	7 658 819	1 390 964	15 576 114	24 625 897
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		656 290		656 290
Instruments dérivés de couverture		400 668		400 668
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	127 063	100 065		227 128
Dettes représentées par un titre	17 942 213	2 103 102	41 893	20 087 208
Compte de dividendes sociaux (CDS)	73 906			73 906
Total du passif financier	18 143 182	3 260 125	41 893	21 445 200

NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2014, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation, répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts reçus sous forme d'espèces ou de titres dans le cadre des contrats collatéraux ou en garantie des prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7.

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	12 991 603		(725 360)	12 266 243
Instruments dérivés	2 379 460	(1 122 720)	(451 102)	805 638
Autres actifs non soumis à compensation	10 174 318			10 174 318
Total de l'actif	25 545 381	(1 122 720)	(1 176 462)	23 246 199
Dettes				
Instruments dérivés	831 695			831 695
Dépôts de garantie reçus	1 122 721	(1 122 720)		1
Autres dettes non soumises à compensation	21 045 491			21 045 491
Total des dettes	22 999 907	(1 122 720)		21 877 187

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	12 769 265		(560 475)	12 208 790
Instruments dérivés	1 390 964	(401 659)	(348 269)	641 036
Autres actifs non soumis à compensation	10 324 563			10 324 563
Total de l'actif	24 484 792	(401 659)	(908 744)	23 174 389
Dettes				
Instruments dérivés	1 056 958			1 056 958
Dépôts de garantie reçus	401 704	(401 659)		45
Autres dettes non soumises à compensation	20 566 133			20 566 133
Total des dettes	22 024 795	(401 659)		21 623 136

NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2014	31/12/2013
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	7 339 202	7 261 796
Créances rattachées	18 393	15 652
Échéances impayées	1 278	1 074
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit ^(*)	(1 878)	(1 875)
Sous-total	7 356 995	7 276 647
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 228 337	5 320 134
Créances rattachées	21 927	22 889
Sous-total	5 250 264	5 343 023
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	384 344	149 595
Total des prêts consentis	12 991 603	12 769 265
Autres créances		
Comptes à vue	221 955	121 277
Dépôts à terme	2 077 214	2 684 755
Sous-total	2 299 169	2 806 032
Créances rattachées	28	817
Total des autres créances	2 299 197	2 806 849

^(*) L'évolution de ce solde concerne les intérêts courus d'une créance dépréciée

Au 31 décembre 2014, les prêts sont garantis à hauteur de € 5 403 millions (31 décembre 2013 : € 4 713 millions). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours				Engagements de financement	
	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2014	31/12/2013
		%		%		
Pologne	1 715 502	13,65	1 632 722	12,98	317 095	313 245
Espagne	1 532 463	12,19	1 308 527	10,40	190 000	305 000
Turquie	1 176 544	9,36	1 033 345	8,21	289 789	410 480
France	1 133 588	9,02	1 134 597	9,02	191 500	299 500
Hongrie	985 969	7,85	1 228 391	9,76	38 180	19 878
Roumanie	880 880	7,01	916 478	7,28	308 979	327 879
Belgique	823 656	6,55	681 737	5,42	50 000	227 500
Allemagne ⁽¹⁾	640 522	5,10	651 545	5,18	179 000	205 000
Chypre	618 903	4,92	620 558	4,93	142 049	177 049
Italie ⁽²⁾	434 005	3,45	621 549	4,94	3 150	
Croatie	280 741	2,23	286 177	2,27	144 076	163 587
Finlande	279 292	2,22	278 542	2,21	110 000	
Portugal	222 745	1,77	418 288	3,32	170 000	170 000
République tchèque	196 516	1,56	85 926	0,68	85 000	50 000
Danemark	186 667	1,49	205 000	1,63		
République slovaque	183 075	1,46	150 397	1,20	192 500	87 500
Islande	182 893	1,46	188 912	1,50		
Lituanie	141 700	1,13	145 851	1,16		
Irlande	117 689	0,94	104 204	0,83	21 000	
Slovénie	115 761	0,92	121 074	0,96	20 000	20 000
Serbie	111 927	0,89	98 305	0,78	132 405	133 661
Suède	107 935	0,86	130 739	1,04		
Albanie	106 789	0,85	109 292	0,87	4 142	4 142
Bulgarie	88 631	0,71	86 130	0,68	30 000	25 000
Lettonie	83 107	0,66	104 175	0,83		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	67 133	0,53	55 214	0,44	89 674	97 471
Bosnie-Herzégovine	53 929	0,43	58 091	0,46	86 600	32 300
Malte	37 850	0,30	47 950	0,38		
Estonie	23 245	0,18	26 164	0,21		
Moldova (République de)	22 626	0,18	20 147	0,16	48 597	12 664
Monténégro	9 079	0,07	9 079	0,07	10 000	
Géorgie	6 177	0,05			14 414	
Grèce			22 709	0,18		
Saint-Marin			116	0,01		
Total	12 567 539	100,00	12 581 931	100,00	2 868 150	3 081 854

⁽¹⁾ dont € 172 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : € 165 millions)

⁽²⁾ dont € 290 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : € 445 millions)

Encours des prêts et engagements de financement par secteur d'intervention

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours		Engagements de financement	
	31/12/2014	%	31/12/2013	%
	31/12/2014		31/12/2013	
Renforcement de l'intégration sociale				
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	139 520		97 201	
Logement pour les personnes à bas revenus	2 284 876		2 364 054	
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 729 087		1 756 098	
Sous-total	4 153 483	33	4 217 353	34
Gestion de l'environnement				
Catastrophes naturelles ou écologiques	758 203		777 695	
Protection de l'environnement	1 934 432		1 987 185	
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	156 201		190 279	
Sous-total	2 848 836	23	2 955 159	23
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale				
Éducation et formation professionnelle	1 445 188		1 537 999	
Santé	903 449		923 343	
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	106 859		20 863	
Sous-total	2 455 496	19	2 482 205	20
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)				
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)	3 109 724		2 927 214	
Sous-total	3 109 724	25	2 927 214	23
Total	12 567 539	100	12 581 931	100

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garantie du CDS

Les encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays emprunteur, sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours		Engagements de financement	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Turquie	250 000	210 000		40 000
Roumanie	248 999	279 582	12 621	12 621
Pologne	125 929	95 627	134 000	174 000
Albanie	100 486	103 024	4 142	4 142
Hongrie	99 920	136 607	680	1 180
Croatie	36 368	55 156		
Bosnie-Herzégovine	32 342	17 985	73 600	19 300
Serbie	25 172	27 032		
Moldova (République de)	22 626	20 146	9 597	12 664
Bulgarie	8 968	9 934		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 747	7 747	17 603	17 603
Lituanie	4 344	4 344		
République slovaque	657	2 420		
Total	963 558	969 604	252 243	281 510

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note K.

NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1 ^{er} janvier 2014	36 344	18 572	5 437	5 638	65 991
Acquisitions		1 786	819	1 375	3 980
Autres mouvements		(78)	88	(10)	
Au 31 décembre 2014	36 344	20 280	6 344	7 003	69 971
Amortissements					
Au 1 ^{er} janvier 2014		(14 082)	(4 196)	(2 967)	(21 245)
Dotations de l'exercice		(892)	(668)	(997)	(2 557)
Au 31 décembre 2014		(14 974)	(4 864)	(3 964)	(23 802)
Valeur nette					
Au 31 décembre 2014	36 344	5 306	1 480	3 039	46 169

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1 ^{er} janvier 2013	36 344	18 320	7 251	8 428	70 343
Acquisitions		252	775	1 079	2 106
Cessions			(2 589)	(3 869)	(6 458)
Au 31 décembre 2013	36 344	18 572	5 437	5 638	65 991
Amortissements					
Au 1 ^{er} janvier 2013		(13 184)	(6 259)	(5 991)	(25 434)
Dotations de l'exercice		(898)	(526)	(845)	(2 269)
Cessions			2 589	3 869	6 458
Au 31 décembre 2013		(14 082)	(4 196)	(2 967)	(21 245)
Valeur nette					
Au 31 décembre 2013	36 344	4 490	1 241	2 671	44 746

NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes de régularisation et actifs divers		
Charges constatées d'avance	2 252	2 228
Débiteurs divers	2 464	2 165
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	1 433	2 150
Actifs divers	161	28
Total	6 310	6 571
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus ^(*)	1 122 721	401 704
Créditeurs divers	3 505	4 065
Passifs divers	2 210	3 008
Total	1 128 436	408 777

^(*) La Banque bénéficie de garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation. Au 31 décembre 2014, la CEB a reçu € 1 122,7 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2013 : € 401,7 millions) et € 1 176,5 millions sous forme de titres (31 décembre 2013 : € 908,7 millions).

NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	157 714	127 063
Emprunts et comptes à terme	100 000	100 000
Dettes rattachées	75	65
Total	257 789	227 128
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	19 374 270	18 275 273
<i>Euro Commercial Paper</i>		922 753
Dettes rattachées	274 876	308 394
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par les instruments dérivés	823 218	580 828
Total	20 472 364	20 087 248

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont des États membres de la CEB et l'Union européenne. Toutefois, deux États non-membres, les États-Unis et le Royaume Uni, contribuent respectivement au Fonds pour le Programme Régional de Logement et au Fonds Fiduciaire "Droits de l'Homme".

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, elle peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2014, la Banque gérât 31 comptes rémunérés (2013 : 34) représentant un solde de € 157,7 millions (2013 : € 127,1 millions). Les ressources de ces comptes atteignent au total € 349,1 millions (2013 : € 285,3 millions), tandis que les décaissements s'élèvent à € 191,4 millions (2013 : € 158,2 millions).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB répartis en trois catégories :

- Comptes alimentés par des pays donateurs,
- Comptes alimentés par l'Union européenne,
- Comptes liés au Programme Régional de Logement (RHP).

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Ressources ⁽¹⁾	Décaissements ⁽²⁾	Solde	Engagements à recevoir ⁽³⁾	Engagements à payer ⁽³⁾
Comptes alimentés par des pays donateurs	20 157	(14 906)	5 251		(4 714)
Comptes alimentés par l'Union européenne	198 760	(161 361)	37 399	21 620	(41 945)
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)	130 148	(15 083)	115 065	49 504	(55 569)
Total	349 064	(191 350)	157 714	71 124	(102 228)

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Ressources ⁽¹⁾	Décaissements ⁽²⁾	Solde	Engagements à recevoir ⁽³⁾	Engagements à payer ⁽³⁾
Comptes alimentés par des pays donateurs	17 337	(11 842)	5 496	1 064	(2 555)
Comptes alimentés par l'Union européenne	193 530	(142 090)	51 441	21 620	(53 303)
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)	74 420	(4 293)	70 126	20 970	
Total	285 288	(158 224)	127 063	43 654	(55 858)

⁽¹⁾ Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts

⁽²⁾ Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs

⁽³⁾ Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis selon les trois mêmes catégories :

						En milliers d'euros	
Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2014	Solde 31/12/2013	
Comptes alimentés par des pays donateurs (hors RHP)							
Special Account Sweden : Prison d'État en Bosnie-Herzégovine	Ambassade de Suède	2010	2 177	(87)	2 090	1 067	
Norway Trust Account (NTA) : réformes sociales et économiques dans les pays des Balkans occidentaux	Norvège	2003	3 204	(3 113)	91	169	
Fonds Fiduciaire "Droits de l'Homme" : consolidation de l'état de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe	Allemagne, Finlande, Norvège Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse	2008	12 732	(10 489)	2 242	3 115	
Spanish Social Cohesion Account : cohésion sociale en Europe	Espagne	2009	2 044	(1 217)	827	1 145	
Sous total Comptes alimentés par des pays donateurs (hors RHP)			20 157	(14 906)	5 251	5 496	
Comptes alimentés par l'Union européenne (hors RHP)							
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)							
EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison : Prison d'État en Bosnie-Herzégovine	Union européenne	2009	4 088	(2 704)	1 385	2 544	
IPF 2008 Municipal Window Special Account : projets d'investissement en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP)	Union européenne	2009	9 303	(7 715)	1 587	2 383	
IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account : routes rurales en Albanie	Union européenne	2010	6 476	(3 094)	3 382	5 069	
IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account : réseaux d'assainissement et de distribution d'eau en Albanie	Union européenne	2010	2 514	(804)	1 710	2 167	
WBIF : infrastructures communales dans les Alpes albanaises	Union européenne	2014	1 000		1 000		
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne	2014	1 200	(48)	1 152		
WBIF : infrastructures de santé en Croatie	Union européenne	2014	1 500	(60)	1 440		
Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique							
Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account : protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie	Union européenne	2007	23 799	(22 557)	1 242	1 905	
Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account : protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie avec effort accru sur les pays couverts par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Union européenne	2008	5 230	(3 836)	1 394	3 472	
Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) / Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV)							
EU Contribution - F/P 1620 MD Republican Clinical Hospital : Republican Clinical Hospital à Chisinau, Rep de Moldova	Union européenne	2009	95	(25)	70	77	
Mécanisme européen de financement des collectivités locales							
EU Municipal Finance Facility Special Account	Union européenne	2004	15 409	(14 268)	1 141	3 603	
EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	5 523	(5 004)	519	636	
Municipal Finance Facility (MFF) 2005 Special Account	Union européenne	2007	3 420	(38)	3 383	3 377	
EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey : projets d'infrastructures en faveur de municipalités dans 10 pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie)	Union européenne	2007	5 193	(5 193)			
European Local Energy Assistance Facility (ELENA)							
CEB-ELENA 2011	Union européenne	2011	1 003	(1 003)		995	

En milliers d'euros

			En milliers d'euros			
Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2014	Solde 31/12/2013
SME Finance Facility Phase 2 Special Fund						
EC Contribution Fund Phare Account	Union européenne	2001	51 133	(47 498)	3 634	7 377
SME Finance Facility 2002 Special Account	Union européenne	2004	15 984	(13 799)	2 185	2 977
SME Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	16 307	(10 047)	6 260	6 533
SME Finance Facility 2005 Special Account	Union européenne	2006	8 996	(5 455)	3 541	5 469
SME Finance Facility 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey : Financement partiel de projets d'investissements productifs conçus pour créer ou sauvegarder des emplois dans des PME implantées dans 13 pays d'Europe centrale et orientale membres de la CEB	Union européenne	2007	20 586	(18 213)	2 373	2 858
Sous-total Comptes alimentés par Union européenne (hors RHP)			198 760	(161 361)	37 399	51 441
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie	États-Unis, Turquie, Union européenne	2012	38 856	(3 726)	35 130	19 606
RHP Fund Sub-Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie	Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse	2012	11 257	(282)	10 975	10 509
RHP Fund Country Account - BiH : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	36 930	(1 641)	35 289	22 112
RHP Fund Country Account - Croatia : Programme régional de logement en Croatie	Union européenne	2013	9 292	(2 314)	6 977	4 533
RHP Fund Country Account - Serbia : Programme régional de logement en Serbie	Union européenne	2013	21 973	(550)	21 423	10 721
RHP Fund Country Account - Montenegro : Programme régional de logement au Monténégro	Union européenne	2013	999	(25)	974	487
Preparation of RHP and RHP Fund : mise en place du Fonds du Programme régional de logement et assistance technique (1ère phase)	Union européenne	2012	1 556	(1 556)		175
RHP Implementation : mise en œuvre du Programme régional de logement et assistance technique (2ème phase)	Union européenne	2013	9 076	(4 949)	4 127	1 824
Special Account RHP Rep of Cyprus : coûts liés au Programme régional de logement	Chypre	2012	50	(1)	49	49
Special Account RHP Romania : coûts liés au Programme régional de logement	Roumanie	2012	50	(33)	17	36
Special Account RHP Slovak Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République slovaque	2012	40	(3)	37	36
Special Account RHP Czech Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République tchèque	2013	39	(1)	38	38
Special Account RHP Hungary : coûts liés au Programme régional de logement	Hongrie	2014	30	(1)	29	
Sous-total Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)			130 148	(15 083)	115 065	70 126
Total Comptes rémunérés			349 064	(191 350)	157 714	127 063

NOTE K - Compte de dividendes sociaux (CDS)

Le 22 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé de renommer le "Compte Fiduciaire Sélectif" "Compte de dividendes sociaux" (CDS) et d'élargir son champ d'utilisation.

Depuis cette date, le CDS est utilisé pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque,
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social,
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB,
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 000 milliers chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

En 2013, les ressources du CDS (Compte des États membres) ont été réallouées aux quatre sous-comptes des volets du CDS.

Au 31 décembre 2014, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

Volets du CDS	En milliers d'euros	
	31/12/2014	31/12/2013
Bonifications de prêts approuvés	39 470	40 303
Disponible pour la bonification	6 909	9 915
Bonifications d'intérêt de prêts	46 379	50 218
Garanties de prêts approuvés	3 535	1 535
Disponible pour les garanties	6 517	8 335
Garanties de prêts	10 052	9 870
Approbations pour assistance technique	4 404	1 330
Disponible pour assistance technique	5 521	8 540
Assistance technique	9 925	9 870
Contributions approuvées	20	
Disponible pour contributions	3 920	3 948
Contributions	3 940	3 948
Total	70 296	73 906

Depuis la création du CDS en 1995, le total des contributions accordées s'élève à € 15,0 millions.

Financement

Le CDS peut être alimenté par :

- a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque
- b) des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration
- c) des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

En 2014 et 2013, aucun versement des États membres n'a été effectué au titre du résultat de l'exercice précédent.

Conformément aux nouvelles règles adoptées en mars 2013, le solde du compte des États membres à cette date, soit € 50 274 milliers, avait été réparti entre les quatre volets.

NOTE L - Provisions

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie optionnelle, l'ajustement fiscal et, depuis 2013, la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2014 sur la base des données individuelles au 30 juin 2014.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1^{er} janvier 2014	125 717	45 061	170 778
Coûts de services rendus	7 820	2 990	10 810
Coûts de services passés ⁽¹⁾		(7 901)	(7 901)
Reclassement coûts de services rendus ⁽²⁾	1 399	(1 399)	
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 723	1 211	4 934
Reclassement coûts d'intérêts ⁽²⁾	1 385	(1 385)	
Charge comptable de l'exercice	14 327	(6 484)	7 843
Variation des écarts actuariels de l'année	55 964	7 053	63 017
Prestations versées	(1 759)	(552)	(2 311)
Provision au 31 décembre 2014	194 249	45 078	239 327
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1^{er} janvier 2014	35 100	16 425	51 525
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	(738)	(9 381)	(10 119)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	56 702	16 538	73 240
Sous-total	55 964	7 157	63 121
Solde au 31 décembre 2014	91 064	23 582	114 646

⁽¹⁾ Le contrat d'assurance maladie a été négocié au cours de l'année 2014. Par conséquent, le taux de cotisation patronale a diminué. La baisse de la provision en raison de cette révision (€ 7,7 millions) a été enregistrée comme produit dans le compte de résultat de l'exercice 2014.

⁽²⁾ En 2014, les coûts de services et les coûts d'intérêts liés à la cessation anticipée d'activité ont été reclassés dans le régime de pension.

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1^{er} janvier 2013	120 208	39 051	159 259
Coûts de services rendus	7 433	4 016	11 449
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 710	2 592	6 302
Provision pour les indemnités à verser		1 697	1 697
Charge comptable de l'exercice	11 143	8 305	19 448
Variation des écarts actuariels de l'année	(3 700)	(2 094)	(5 794)
Prestations versées	(1 934)	(201)	(2 135)
Provision au 31 décembre 2013	125 717	45 061	170 778
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1^{er} janvier 2013	38 800	18 519	57 319
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	662	(378)	284
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(4 362)	(1 716)	(6 078)
Sous-total	(3 700)	(2 094)	(5 794)
Solde au 31 décembre 2013	35 100	16 425	51 525

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2014	2013
Taux d'intérêt d'actualisation	1,50%	3,15%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	4,00%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	5,96%	9,55%
Duration moyenne	25,13	24,25

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2014, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2015, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2014	Coûts de services 2015	Coût d'intérêts sur PBO 2015	Prestations estimées 2015	PBO 31/12/2015
Taux d'actualisation +0,25%	183 134	10 990	3 181	(2 661)	194 644
Taux d'actualisation -0,25%	206 273	12 657	2 562	(2 661)	218 831

Au 31 décembre 2014, une hausse de taux d'actualisation de +0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié au régime de pension de 5,7%. Une baisse de -0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 6,2% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2014	Coûts de services 2015	Coût d'intérêts sur PBO 2015	Prestations estimées 2015	PBO 31/12/2015
Taux d'actualisation +0,25%	42 079	2 990	730	(775)	45 024
Taux d'actualisation -0,25%	48 354	3 524	600	(775)	51 703

Au 31 décembre 2014, une hausse de taux d'actualisation de +0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 6,7%. Une baisse de -0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 7,3% à cette date.

NOTE M - Capital

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,735%
France	915 770	814 114	101 656	16,735%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,735%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,914%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,096%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,633%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,003%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,003%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,543%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,543%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,344%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,639%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,275%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,275%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,141%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,095%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,984%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,883%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2014	5 472 219	4 859 802	612 417	100,000%
Total 2013	5 472 219	4 859 802	612 417	

Le montant du résultat 2014 par titre du capital s'élève à € 24,57 (€ 20,34 pour 2013).

En 2013, suite à l'adhésion du Kosovo, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers. Le capital appelé (€ 728 milliers) et la contribution du Kosovo dans les réserves (€ 2 138 milliers) sont à régler en quatre versements annuels égaux. Le tableau ci-dessous présente l'encours détaillé, des deux échéances, restant à verser au 31 décembre 2014 :

En milliers d'euros			
Membre	Capital	Réserves	Total
Kosovo	364	1 069	1 433
Total	364	1 069	1 433

NOTE N - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note P).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2014	2013
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	49 729	45 094
Dérivés de couverture	(27 588)	(25 838)
Sous-total	22 141	19 256
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	199 078	197 872
Dérivés de couverture	(97 990)	(106 524)
Autres créances	4 950	6 136
Sous-total	106 038	97 484
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	96 314	94 204
Sous-total	96 314	94 204
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(362)	(65)
Comptes rémunérés	(1 861)	(1 778)
Sous-total	(2 223)	(1 843)
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(522 555)	(600 428)
Dérivés de couverture	474 836	561 248
Sous-total	(47 719)	(39 180)
Autres intérêts et charges assimilées	(4 935)	(6 302)
Marges d'intérêts	169 616	163 619

NOTE O - Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2014	2013
Pologne	32 953	35 952
Roumanie	20 887	21 012
Turquie	20 617	19 399
Hongrie	20 250	23 995
Croatie	9 649	10 043
Chypre	7 130	6 962
Lituanie	4 906	4 383
Albanie	2 792	2 822
Malte	2 036	2 516
Serbie	1 854	1 655
Lettonie	1 433	1 541
Slovénie	1 405	1 442
Bosnie-Herzégovine	1 268	1 222
République slovaque	1 258	1 225
Bulgarie	1 121	1 288
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	902	843
Moldova (République de)	773	638
Estonie	720	801
République tchèque	703	289
Monténégro	123	121
Georgie	22	
Sous-total pays cibles	132 802	138 149
Belgique	21 596	16 266
Espagne	11 688	8 548
Allemagne	7 945	8 178
France	7 413	5 525
Portugal	6 189	6 471
Italie	3 348	4 056
Islande	1 554	1 718
Irlande	1 289	744
Finlande	847	984
Grèce	562	2 891
Suède	473	684
Danemark	291	279
Saint-Marin	3	9
Sous-total autres pays	63 198	56 353
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	3 078	3 370
Total	199 078	197 872

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note G.

NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note N).

En milliers d'euros

	2014	2013
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(50 497)	(283 604)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	43 065	281 332
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 950	(5 151)
Réévaluation des positions de change	82	(293)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (<i>Debit Valuation Adjustment</i> - DVA)	1 075	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (<i>Credit Valuation Adjustment</i> - CVA)	(1 343)	
Total	(668)	(7 716)

NOTE Q - Charges générales d'exploitation

Au 31 décembre 2014, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 183 agents permanents.
Au 31 décembre 2013 : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 183 agents permanents.

En milliers d'euros

	2014	2013
Charges de personnel		
Salaires et traitements	19 737	22 593
Charges sociales et de pension	2 418	10 824
Autres charges générales d'exploitation	9 074	8 147
Total	31 229	41 564

NOTE R - Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 24 février 2015.

Rapport de l'audit externe



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur Externe sur les Etats Financiers

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à R y afférentes.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,
- la sélection et l'application des politiques comptables adéquates,
- ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

Responsabilité de l'auditeur externe

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Paris La Défense, le 25 février 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour 2014

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à Paris en octobre 2014 pour la revue interimaire, ainsi que du 23 au 26 février 2015 pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité de surveillance des exercices précédents, l'Auditeur externe, KPMG, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2014 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2014, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 24 février 2015 ;
- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'interim et son rapport détaillé pour l'exercice 2014 ;
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 25 février 2015 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2014, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 26 février 2015

Maria POULAKI

René BRÜLHART

Dubravka FLINTA

Extrait du procès-verbal de la 292^{ème} réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1571 (2015)

CA PV/292/2015

Paris, le 19 mars 2015

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,

Vu l'article I, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,

Ayant pris acte du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014,

Ayant pris acte de la note du Gouverneur (CA/292/2147/2015) du 24 février 2015,

Ayant pris acte du rapport de l'Audit Externe au 25 février 2015,

Ayant pris acte du rapport du Comité de Surveillance au 26 février 2015,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014,
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2014,
3. décide d'affecter l'intégralité du résultat net de l'exercice 2014, soit + € 134 438 630, à la Réserve Générale,
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 210^{ème} réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 414 (2015)

CD/PV/210/2015

Paris, le 9 avril 2015

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut,

Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014,

Vu la certification de l'auditeur externe du 25 février 2015,

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2014,

- le rapport du Comité de surveillance du 26 février 2015,

Vu la Résolution 1571 (2015) du Conseil d'administration,

Ayant entendu le Comité de surveillance,

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2014,

- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2014 et

- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1571 (2015) du Conseil d'administration du 19 mars 2015 par lequel le Conseil d'administration a affecté l'intégralité du résultat net de l'exercice 2014, soit + € 134 438 630, à la Réserve Générale.

Notes au lecteur

Dénomination : depuis sa création en 1956, la Banque a connu trois dénominations successives. Depuis le 1^{er} novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB – Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : au 31 décembre 2014, la Banque compte 41 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Statuts : les premiers statuts ont été adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956 (résolution (56)9). Les nouveaux statuts, adoptés par le Comité des Ministres le 16 juin 1993 (résolution (93)22) sont entrés en vigueur le 18 mars 1997 après leur ratification par l'ensemble des États membres.

Pays cibles : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : projet présenté au Conseil d'administration qui en a approuvé le financement.

Prêt décaissé : prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranche de prêt : le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagement de financement : montant total des contrats-cadres signés et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte de dividendes sociaux (CDS) : abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci peuvent prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de contributions.

Encours de prêts : montant total des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : titres de participation émis par la CEB et souscrits par ses membres.

Capital appelé : capital total payé et à payer.

Capital callable : différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos de couverture, de gauche à droite : Shutterstock - Emric Amel - Tyler Olson - Ingimage

Autres photos : Ingimage - Fonds photographique de la CEB - Todor Georgiev/Creative Commons - Tono Balaguer - Sergey Galushko

[illegible]

